



ARCHIVES DIPLOMATIQUES

BIBLIOTHÈQUE

LES MAZARINADES

DANS LES COLLECTIONS DU

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

* * *

PRÉSENTATION ET INVENTAIRE

**Étude réalisée par Maximilien Deroux
(septembre 2014)**

Centre des Archives diplomatiques de La Courneuve
3, rue Suzanne Masson
93126 La Courneuve cedex
Tél. (33) (0)1 43 17 70 41
biblio.archives@diplomatie.gouv.fr

SOMMAIRE

Présentation3

Mazarin et les mazarinades. Bref aperçu 3

Les mazarinades dans les papiers du cardinal..... 5

Perspectives de recherche 7

Normes de présentation de l'inventaire..... 8

Inventaire 11

Imprimés, copies manuscrites, brouillons et mazarinades manuscrites 11

Projets supposés de mazarinades 40

Évocations de projets de mazarinades 48

PRÉSENTATION

Les aléas de l'histoire patrimoniale font parfois parvenir tel ou tel fonds dans un dépôt où on ne l'y attendait pas. Les papiers du cardinal Mazarin, conservés au ministère des Affaires étrangères, en sont un bel exemple¹. Largement exploités par les biographes du ministre et bien d'autres chercheurs, ils l'ont aussi été par Hubert Carrier pour la rédaction de sa thèse consacrée à ces fameux pamphlets connus sous le nom de mazarinades².

Du point de vue de l'histoire littéraire et éditoriale de la Fronde, les papiers du ministre sont d'un intérêt considérable. Sa correspondance recèle en particulier quantité de renseignements factuels sur l'actualité des publications, frondeuses comme gouvernementales, leur élaboration, leur diffusion *etc.*

Quant aux mazarinades à proprement parler, beaucoup de bibliothèques publiques, en France comme à l'étranger, en offrent de belles et volumineuses collections, en comparaison desquelles celles du ministère des Affaires étrangères sont assez modestes (départements de la Bibliothèque et des Archives confondus). Une exploitation méticuleuse des papiers du cardinal Mazarin révèle cependant une variété de pièces aussi importantes qu'originales³.

Mazarin et les mazarinades. Bref aperçu

Le fonds de mazarinades du ministère des Affaires étrangères est en fait largement concentré dans les papiers du ministre, hormis les quelques pièces tirées de la bibliothèque. Son contenu s'explique donc par la manière dont le cardinal et ses subordonnés se comportèrent dans la guerre des libelles⁴.

-
- 1 Ces papiers ont été légués à Colbert qui les fit classer et relier. Ils sont ensuite passés par héritage à son fils Seignelay, puis à son petit-fils Charles-Léonor. Le roi en fit l'acquisition en 1732, ils furent alors intégrés au dépôt des Affaires étrangères (A. BASCHET, *Histoire du dépôt des archives des Affaires étrangères*, p. 218-232 et L. DELISLE, « Les manuscrits de Colbert », *Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 1863, vol. 7, p. 296-304).
 - 2 H. CARRIER, *La presse de la Fronde (1648-1653) : Les Mazarinades*, vol. 1, *La conquête de l'opinion*, Genève, Droz, 1989, 486 p. ; vol. 2, *Les hommes du livre*, Genève, Droz, 1991, 502 p. (abr. *Les Mazarinades*).
 - 3 Mémoires et documents, France (abr. MD France), vol. 860-892, pour les années concernant la Fronde.
 - 4 Sur l'activité du parti mazarin durant la Fronde, on consultera avec intérêt la cinquantaine de pages qu'y a consacré H. Carrier (*Les Mazarinades*, t. 1, p. 147, 154-204). La trame de ce paragraphe les résume en grande partie.

En ce qui concerne les pamphlets anti-gouvernementaux, Mazarin n'a pas éprouvé le besoin de les faire collecter de manière systématique. Un tel comportement, justifié par la nécessité politique ou un réflexe de collectionneur, n'aurait rien eu de surprenant. Certaines personnes de son entourage s'y sont néanmoins employées par intérêt personnel⁵. Le cardinal se tint toutefois informé des principales publications de ses adversaires. On lui en envoya et il s'en fit envoyer occasionnellement dès 1648, que ce soit sous forme d'imprimés ou de copies. En 1650, Jean-Vincent de Tulle (év. de Lavaur) et Le Tellier lui en adressent pendant l'expédition de Guyenne. En 1651, durant son premier exil, c'est Naudé qui lui en fait parvenir, en même temps qu'il le tient précisément au courant de ce qui paraît à Paris. En 1652, c'est plutôt Bluet qui s'en charge⁶. Mais peu de pièces dont on ait la preuve qu'elles aient été adressées à Mazarin se trouvent aujourd'hui dans ses papiers : peu d'entre elles y ont été finalement conservées.

Quant aux publications gouvernementales, l'intérêt des papiers de Mazarin est qu'ils révèlent tout l'effort de propagande de son parti, comme aussi ses faiblesses⁷. Dans les premiers temps de la Fronde, le ministre négligea de répondre systématiquement aux attaques, malgré quelques initiatives⁸. Aucune véritable campagne de presse ne fut menée avant son premier exil (fév. 1651). Quelques publications ponctuelles et l'installation des presses de Renaudot à Saint-Cloud ne furent pas de nature à rivaliser avec le déluge de libelles frondeurs qui s'abattit sur la capitale⁹. Gabriel Naudé en tout cas ne cessa d'encourager le cardinal à une riposte d'envergure, tout spécialement à partir de l'été 1651. De très nombreuses lettres en témoignent¹⁰. Ses efforts ne furent pas vains : la correspondance du cardinal durant ce premier exil atteste de cette nouvelle et progressive préoccupation¹¹.

Toutefois, Colbert, Lionne, Le Tellier et Brienne négligèrent bien souvent de participer à cette entreprise. Naudé, qui lui ne chômait pas, s'en est assez plaint

5 Il s'agit en particulier de Naudé et Bluet. Naudé en a surtout rassemblé en 1649, avant de se concentrer sur les pièces les plus importantes les années suivantes. Bluet en revanche les a soigneusement et continuellement collectés (H. CARRIER, *Les Mazarinades*, t. 1, p. 12-13, 205).

6 H. CARRIER, *Les Mazarinades*, t. 1, p. 156-157.

7 *Ibid.*, p. 145-146.

8 *Ibid.*, p. 162-164.

9 Dans les papiers de Mazarin, on croise plusieurs de ces pièces imprimées par Renaudot à St-Cloud, notamment [996], [2141], [2142], [2143], [2304]. Voir H. CARRIER, *Les Mazarinades*, t. 1, p. 192, n. 619 et 620.

10 En particulier celles des 17 juin (MD France, vol. 875, fol. 210v), 23 juin (*ibid.*, fol. 252v), 8 juil. (*ibid.*, vol. 876, fol. 61), 15 juil. (*ibid.*, vol., fol. 96r), 15 août (*ibid.*, fol. 265-266r), fin août (*ibid.*, fol. 344r), 2 sept. (*ibid.*, fol. 372), 16 sept. (*ibid.*, fol. 455-456r) et 6 déc. (*ibid.*, vol. 877, fol. 357r). H. CARRIER, *Les Mazarinades*, t. 1, p. 157-162.

11 À Lionne, Mazarin brosse en juin quelques traits de l'organisation d'un atelier de propagande (lettre du 14 juin, A. CHÉRUÉL, *Lettres du cardinal Mazarin pendant son ministère*, t. 4, n° 86, p. 281 sq) ; à Naudé, il demande en juillet d'« écrire et publier continuellement » et de recruter des auteurs (lettre du 25 juil., MD France, vol. 268, fol. 162) ; à Ondedei il expose en août sa conviction de la nécessité de gagner les peuples par les libelles (lettre du 18 août, trad. R. DE CHANTELAUZE, *Œuvres du cardinal de Retz*, t. 5, p. 156-157) ; auprès de l'abbé Fouquet, il se tient au courant de ce qui paraît le même mois à Paris (lettre du 29 août, MD France, vol. 268, fol. 197v).

auprès de Mazarin¹². Lionne en particulier refusa de prendre la tête du bureau de presse que le cardinal voulait établir sous sa responsabilité¹³. En 1651, l'échec de la publication de la fortune du cardinal illustre ces difficultés¹⁴, de même que la diffusion d'une lettre du cardinal à Brienne qui a tardé plusieurs mois avant d'être abandonnée¹⁵.

Durant le premier exil de Mazarin, ses partisans n'eurent donc aucune efficacité à Paris, faute d'organisation et de détermination. Le cardinal, lui, est loin, sans même un secrétaire¹⁶. C'est pourtant lui qui, dès la fin de l'année 1651, se prépare à prendre personnellement les choses en main, conformément aux desseins de Naudé¹⁷ et projette un véritable bureau de presse, encore une fois tel que son fidèle bibliothécaire l'avait imaginé¹⁸.

La première opération financée sur les fonds que le cardinal engage dans cette entreprise ne tarde pas. Alors que Naudé lui conseille le 23 décembre d'accompagner sa rentrée en France de quelques publications et se lamente que ceux qui pourraient y travailler ne s'y affairent¹⁹, Mazarin travaille déjà aux brouillons des lettres qu'il adresse à cette occasion au roi, à la reine, au duc d'Orléans, aux évêques et au Prévôt des marchands²⁰. Il demande dès le 26 à l'abbé

-
- 12 Voir en particulier sa lettre 10 juin 1651 dans laquelle il dénonce l'indifférence de Lionne pour la propagande (« Si le Secretaire Payen [Lionne] vouloit appuier l'auteur du *Mascurat*, l'on pourroit faire beaucoup de choses qui ne seroient pas inutiles à V. E^{ce} [...]. Mais comme ledict Secretaire ne tesmoigne pas avoir inclination à ces remedes (que pour moy toutesfois j'estime absolument necessaires), cela est cause qu'on les neglige », MD France, vol. 875, fol. 179r ; H. CARRIER, *Les Mazarinades*, t. 1, p. 165) et celle du 16 sept. qui porte les mêmes accusations contre Brienne (« Je ne scay pas comme l'on pourra jamais excuser le silence de V. E., laquelle devoit plustost se resoudre enfin au contraire sans plus escouter tous ceux qui conformement à l'humeur du Secretaire d'Etat luy conseillent de negliger ces remedes si necessaires [...] je ne doubte point que ledict Secrétaire ne soit cause de la ruine & de tous les malheurs arrivez depuis trois ans par ce mauvais conseil qu'il a tousjours donné à V. E. de negliger les mesdisances qu'on faisoit d'elle », MD France, vol. 876, fol. 455-456r ; H. CARRIER, *Les Mazarinades*, t. 1, p. 159-160).
- 13 H. CARRIER, *Les Mazarinades*, t. 1, p. 167-168.
- 14 Cf. *infra* le projet intitulé « Mémoire de ce que le cardinal Mazarin croit debvoir en France ».
- 15 Il s'agit de la lettre du 24 mars 1651 (éd. A. CHÉRUÉL, *Lettres du cardinal Mazarin pendant son ministère*, t. 4, n° 36 p. 90 sq.) dont Naudé regrette qu'elle n'ait pas été publiée, car elle aurait été « très bonne en son temps » (lettre à Mazarin, 2 sept. 1651 ; MD France, vol. 876, fol. 372r). Mazarin avait sollicité lui-même de Brienne l'impression de sa lettre dès le 30 mai. Naudé se plaint en juillet auprès de son « patron » de ne pouvoir faire avancer l'affaire sans l'aval de Lionne ne la jugeait pas publiable en l'état. Il regrette en décembre de n'en avoir pas encore reçu le texte. La lettre ne fut finalement jamais diffusée (H. CARRIER, *Les Mazarinades*, t. 1, p. 159, 168-169).
- 16 H. CARRIER, *Les Mazarinades*, t. 1, p. 171-172.
- 17 *Ibid.*, p. 172, n. 512.
- 18 Lettre du 8 juil. (MD France, vol. 876, fol. 61v) ; H. CARRIER, *Les Mazarinades*, t. 1, p. 159-160, n. 451-452.
- 19 Il accuse en particulier Cohon et Silhon de demeurer « les bras croisez » tandis qu'il juge que Lionne serait « aussi tres capable de travailler » (MD France, vol. 877, fol. 486v).
- 20 Ce sont les mazarinades [1985], [1986], [2017], [2018], [2093], [2277] et leurs autres éditions non répertoriées par C. Moreau et A. d'Artois (H. CARRIER, *Les Mazarinades*, t. 1, p. 77, n. 117 et p. 173, n. 516). Les brouillons des lettres au roi et au Prévôt des marchands sont dans les papiers du cardinal (MD France, vol. 889, fol. 416-419 et vol. 879, fol. 200).

Fouquet de les faire imprimer à Paris aux soins de Naudé²¹. Puis, les publications se succèdent : dès le 3 janvier, Fouquet est chargé de travailler à un autre projet et reçoit encore d'autres instructions le 11²².

Mazarin supervisa le travail de cet atelier de propagande, même durant son second éloignement (août 1652-fév.1653), parfois dans le détail. Hubert Carrier en a très bien détaillé le fonctionnement et présenté les artisans : Gabriel Naudé, bien sûr, mais aussi Guillaume Colletet, Mathieu de Morgues²³, Nicolas de Saintot, l'avocat Bluet, les abbés Jacques Gaudin, Basile Fouquet et Michel de Pure, le carme Léon Macé, dit P. Léon, Jean de Silhon *etc.*²⁴ Aux travaux de cénacle s'ajoutent entre autres les contributions du P. Charles Du Faur, de Mgr Denis-Anthime Cohon, év. de Dol, ou celles du P. François Faure, cordelier, év. de Glandèves.

De manière générale, on ne saurait trop insister sur l'importance de la correspondance de Mazarin comme source de documentation sur la guerre des libelles, angle sous lequel H. Carrier l'a bien exploitée. L'origine de beaucoup de pièces y est documentée. Puisque ce n'est pas l'objet principal de cet inventaire, prenons-en un seul exemple, parmi tant d'autres.

Dans une lettre au cardinal du 24 janvier 1652, Bluet lui suggère :

« Vostre Eminence se souvient que peu auparavant la mort du feu roy, il y eust des lettres patentes par lesquelles Monsieur le duc d'Orleans fust déclaré incapable d'administration. Mais incontinent apres, le roy estant venu à la courone, Monsieur le duc d'Orleans les a faict tirer des registres et la minute de la deliberation. Je crois pourtant que Mr de Brienne en a copie, car c'est luy qui les a expediées, sy bien qu'il faudroit la luy demander et les faire imprimer, car c'est la meilleure apologie contre les calomnies de Monsieur »²⁵.

Cette pièce fut imprimée (ou plutôt réimprimée), c'est le *Jugement du defunt roy Louis XIII. Sur la conduite de Son Altesse Royale. Extraict des registres du parlement de Paris, du 9. decembre 1642*²⁶.

21 MD France, vol. 268, fol. 439. Sur l'ensemble de cette opération, cf. H. CARRIER, *Les Mazarinades*, t. 1, p. 173 et 185.

22 Mazarin lui demande le 3 « qu'on fist travailler quelque bonne plume et qui sceust bien le style du Palais » pour répondre à l'arrêt du Parlement du 29 déc. 1651 (MD France, vol. 268, fol. 449v). Pour la lettre du 11 : A. CHÉRUÉL, *Lettres du cardinal Mazarin pendant son ministère*, t. 5, p. 6.

23 Sur ce pamphlétaire en fin de carrière, cf. L. SEUNG-HWI, « Mathieu de Morgues, Bon Français ou Bon catholique ? », *Dix-septième siècle*, 4/2001, n° 213, p. 655-672.

24 H. CARRIER, *Les Mazarinades*, t. 1, p. 173 sq.

25 MD France, vol. 881, fol. 134v-135r.

26 Pièce non répertoriée par Moreau mais retenue par H. Carrier dans son projet de bibliographie (Cf. Mazarine, ms. 4682-3).

Les mazarinades dans les papiers du cardinal

Sur la base de leur nature propre et des considérations précédentes sur l'activité du « parti mazarin », les mazarinades que recèlent les papiers du ministre et les quelques autres conservées en dehors, à la bibliothèque, peuvent être précisément réparties en six catégories :

Mazarinades imprimées

Par mazarinades imprimées sont entendues les pièces qui furent publiées, ont circulé et sont conservées sous cette forme. Ce premier type de pamphlet ne représente aucune originalité si ce n'est que certains d'entre eux peuvent être aujourd'hui peu communs, rares, voire rarissimes²⁷. Ce sont principalement des pièces envoyées au cardinal par des correspondants.

Copies de mazarinades

Les copies de mazarinades sont d'un intérêt limité lorsque des exemplaires imprimés sont conservés en quantité suffisante. Ce peuvent être des copies de libelles anti-gouvernementaux comme de pièces officielles. Dans le cas des copies de pièces officielles, l'état final (très propre) d'un brouillon, une minute ou une copie sont difficiles à différencier.

Brouillons de mazarinades

Cette catégorie de pièce est au contraire du plus haut intérêt. Elle ne concerne évidemment que des mazarinades gouvernementales, pamphlets de l'entourage de Mazarin ou plus souvent déclarations royales. À la différence des simples copies, les brouillons sont (modestement ou abondamment) travaillés, corrigés, biffés ou complétés. Parfois, plusieurs états du brouillon d'une même pièce sont conservés, témoins précieux de la genèse d'un texte rédigé, corrigé, mis au propre, à nouveau corrigé, remis au propre *etc.*

Mazarinades manuscrites

À la différence des copies, les mazarinades manuscrites sont des pamphlets ayant circulé sous cette forme, soient qu'ils n'aient jamais été imprimés, soient qu'ils le furent après avoir circulé sous forme manuscrite un certain temps (quelques jours, quelques mois, voire plusieurs années).

²⁷ Ces pièces rares sont en proportion assez nombreuses aux Affaires étrangères. On peut prendre ici l'exemple de la *Lettre de Madame la duchesse de Longueville au roy* [1950] qui, dans son édition de Rotterdam, n'est conservée ni à la Mazarine, ni à la Bibliothèque nationale. Les placards constituent des pièces assez rares par nature puisqu'ils ne furent, pour des raisons évidentes, que rarement conservés. On trouvera par exemple celui commençant par « Pauvre peuple de Paris, que je plains ta simplicité & ton aveuglement, [...] » [2768] conservé en un seul autre exemplaire à la Bibliothèque nationale. (Sur les placards, cf. H. CARRIER, *Les Mazarinades*, t. 1, p. 344 sq.)

Projets supposés de mazarinades

Un des principaux obstacles auquel dut faire face l'équipe de presse de Mazarin fut l'impression et la diffusion des pamphlets dans une capitale largement frondeuse²⁸. Ces difficultés expliquent que des pièces produites dans l'entourage du cardinal n'aient jamais été imprimées et soient conservées dans ses papiers. Leur identification est parfois complexe. Certaines, présentées comme des projets de libelles et évoquées comme tels dans la correspondance de Mazarin, répondent à d'autres pamphlets ou interpellent le lecteur. Il en est d'autres dont la nature est difficile à déterminer : un texte « mazariniste » n'est pas forcément un projet de mazarinade. Le style ou le ton du texte peuvent permettre de discriminer le simple mémoire d'un véritable projet de pamphlet, encore qu'une mazarinade ne soit pas forcément un texte polémique mais puisse avoir une tournure posée et très sérieuse. Leurs origines, souvent mal renseignées, peuvent être très diverses : commande du cardinal à un auteur ou à un proche, initiative d'un subordonné, projet transmis au ministre par un écrivain en quête de protecteur *etc.*

Si on en rencontre beaucoup aux Affaires étrangères, d'autres dépôts en conservent : le Service historique de la Défense²⁹, la bibliothèque Mazarine³⁰, la Bibliothèque nationale³¹ et d'autres établissements encore³². Il n'en existe aucune

28 H. CARRIER, *Les Mazarinades*, t. 1, p. 188 sq.

29 H. Carrier y a repéré (*Les Mazarinades*, t. 1, p. 191-192, n. 618) un « Dernier avis au peuple de Paris » adressé à Le Tellier en juillet 1652 (S.H.A.T., A¹ 134, n^{os} 30-31). Puisqu'il est cependant établi que des copies manuscrites de cette pièce ont circulé, elle n'est pas à proprement parler un projet inédit (même si elle n'a pas trouvé d'imprimeur), mais plutôt une mazarinade manuscrite.

30 Par exemple le « Dessein pour la defence de l'authorité royale au sujet des presans troubles » (ms. 2242, 39 fol.). Dans la description de ses sources, Hubert Carrier a aussi dressé la liste de nombreuses pièces manuscrites contenues dans la collection des mazarinades qui, pour certaines, n'ont jamais été imprimées (*Les Mazarinades*, t. 2, p. 410-414).

31 Il s'agit principalement de plusieurs pièces du 15^{ème} vol. des mélanges de Colbert que H. Carrier a mentionnées (*Les Mazarinades*, t. 1, p. 191-192, n. 618).

Puisque le *Catalogue des manuscrits de la collection des mélanges de Colbert* ne les détaille pas tous (t. 1, p. 23-24), en voici la liste sommaire. On y trouve « Les crimes du cardinal » (fol. 158-189r ; cf. *infra*, le projet titré « Les crimes de M. le Cardinal ») ; un très long projet de préambule de déclaration royale défendant Mazarin, apparemment du début de 1652, se terminant par l'évocation de l'arrêt du Parlement du 29 déc. 1651 qui met à prix la tête du cardinal (fol. 190-210r) ; une réponse aux *Veritables maximes du gouvernement de la France...* [3969], dédiée à S. A. R. et titrée « Response au libelle intitulé *Les Veritables maximes de cet Estat* » (fol. 258-273, cf. *infra* l'évocation de projet de mazarinade [Réponse au pamphlet *Les Veritables maximes du gouvernement de la France...*]) ; une « Response au discours sur l'entreveüe du cardinal Maz. avec monsieur d'Hocquincour [1145] » (fol. 275-310 ; il existe un autre manuscrit de ce projet, titré de même, à la British Library, ms. Harley 4468, n^o 17, apparemment copié dans les papiers de Séguier, sans plus de précision) ; une « Lettre dedicatoire au roy sur l'ouvrage intitulé *Le Grand Jule*, ou *l'histoire en tableau parlant de Monseigneur l'Éminentissime cardinal Jule Mazarin, divisé en douze livres enrichis de planches et devises* » (fol. 313-320 ; le texte date de fin 1654 ou déb. 1655 et le prétendu ouvrage *Le Grand Jule* n'est pas identifiable) ; deux réponses aux *Raisons d'Estat contre le ministere estranger* [2962] (contrefait sous les titres *Advis sur l'Estat touchant les affaires presentes et le gouvernement estranger* [547] et *Advis sur l'Estat* [548]) titrées « Response à l'*Advis sur l'Estat* » (fol. 323-340v) et « Examen du traitté qui court à Paris intitulé *Advis sur l'Estat* » (fol. 344-356r) ; enfin « Le voyage de Leurs Majestez en Normandie et en Bourgongne après la detention de Messieurs les Princes » (fol. 361-400v ; pièce dont l'origine n'est pas connue mais peut-être à rapprocher de ce que dit H. Carrier de la volonté de Mazarin de donner toute la publicité possible à ces déplacements de la cour (*Les Mazarinades*, t. 1, p. 163).

recension et Hubert Carrier ne les a malheureusement pas insérées dans son projet de bibliographie³³.

Évocations de projets perdus

Des documents des collections du Ministère, principalement dans la correspondance de Mazarin, font état de l'existence de projets de publication ni conservés, ni imprimés et connus par ces seules mentions. S'il est donc souvent difficile de recueillir à leur sujet des renseignements détaillés, il importe toutefois de les recenser³⁴. En l'occurrence, il s'agit de pièces produites par le parti mazarin.

Perspectives de recherche

L'énorme travail accompli par Hubert Carrier sur les mazarinades et l'exploitation fouillée qu'il a faite des collections des Affaires étrangères dans ce cadre laisse encore des perspectives d'examen de ce fonds. Parmi les questions qui pourraient être précisées, il y a en particulier celle des projets et brouillons.

La présence de nombreux projets, souvent corrigés, est en elle-même intéressante. Elle atteste de l'attention que le cardinal portait à la contre-propagande. Leurs provenances sont rarement connues, mais sûrement diverses. On remarque, pour ceux dont on connaît les auteurs, que parviennent entre les mains de Mazarin autant les textes rédigés par les membres de son entourage direct³⁵ que par des

En dehors des mélanges de Colbert, H. Carrier a aussi relevé : les « Plaintes publiques et véritables au roy et à Messeigneurs du parlement de Paris [contre Séguier]... », 1651, de Louis Machon sous le pseudonyme de « Maistre Souil de Cinq-Cieus, prestre de la Mission » dans les papiers de Le Tellier (ms. fr. 6886, fol. 19-32 ; *Les Mazarinades*, t. 1, p. 155, n. 421 et t. 2, p. 47-48. Ce pamphlet a une histoire étonnante puisqu'il fut saisi par la police chez l'imprimeur) ; « L'Antifronde du grand Jule Mazarin, cardinal, Premier ministres de France, ou l'histoire des derniers troubles depuis les barricades de Paris en 1649 [sic] jusques à l'amnistie accordée en 1651 [sic] » (ms. fr. 25024, 91 fol. ; *Les Mazarinades*, t. 1, p. 442, n. 265) et « La Bastille conquise, poème héroï-satyro-comique, divisé en neuf chants, où se voit l'histoire entière de tout ce qui a précédé, accompagné et suivi le blocus de Paris entrepris par le cardinal Mazarin contre le Parlement, en l'année 1649 » (nouv. acq. fr. 4818, mais aussi à l'Arsenal, ms. 2957 et à St-Pétersbourg, Bibl. nat. russe, Fr. O XIV 3).

À cela, il convient de rajouter un document original, ayant échappé à H. Carrier mais relevé par Isabelle de Conihout : la « Lettre d'Etat sur les assemblées du Parlement pour les affaires de l'Etat, ès années 1648 et 1649 » (ms. fr. 4297). Ce manuscrit sur vélin, très élogieux du cardinal, relié à ses armes, lui est offert par un certain Merigot, signataire de la dédicace (*Catalogue des manuscrits français*, t. 3, p. 695 et I. DE CONIHOUT, « Les reliures de Mazarin » dans *Mazarin. Les Lettres et les arts*, Saint-Rémy-en-l'Eau, Hayot, 2006, p. 294).

32 Par exemple à St-Pétersbourg, Bibl. nat. russe, Fr. Q XIV 61 : pièces prises sur des auteurs ou écrites à la Bastille (H. CARRIER, *Les Mazarinades*, t. 2, p. 430).

33 Mazarine, ms. 4682.

34 Comme pour les projets conservés de mazarinades, d'autres fonds peuvent permettre de recenser ces mentions (*Les Mazarinades*, t. 1, p. 68, n. 70).

35 On peut citer les « Réflexions sur un papier volant envoyé à Paris par Messieurs de Stenay », d'Hugues de Lionne, en 1650 (MD France, vol. 870, fol. 197-204).

écrivains qui en sont plus éloignés³⁶. L'analyse littéraire et politique des projets de mazarinades inédits auraient un intérêt évident sur lequel il n'est nul besoin de s'étendre ici.

Quant aux brouillons, H. Carrier n'a quasiment pas exploité ou analysé ce type de pièce. Leur étude permettrait d'approfondir les connaissances que l'on a de la genèse de ces textes, en particulier de déterminer la contribution personnelle du ministre et de son entourage à la rédaction des mazarinades gouvernementales. Plus concrètement, lorsque sa correspondance ne nous renseigne pas sur leur genèse, certaines observations pourraient être tirées de l'identification des mains correctrices et de la provenance du papier (filigranes aux armes).

Les perspectives qu'ouvrent les brouillons s'illustrent par exemple dans la mazarinade *Discours que le roy et la reyne regente [...] au sujet de la resolution qu'ils ont prise de l'esloignement pour tousjours du cardinal Mazarin hors du royaume, et sur la conduite presente de Monsieur le Prince de Condé, le 17. jour d'aoust 1651*. [1142]. La genèse de cette pièce a fait l'objet de remarques de C. Moreau³⁷, enrichies par H. Carrier³⁸, lequel n'a pourtant pas exploité le brouillon du discours présent dans les papiers du cardinal (*cf. infra*, inventaire).

On remarque aussi que cinq brouillons de pièces officielles (déclaration du roi, lettre du roi *etc.*) publiées durant l'un des deux exils de Mazarin (fév. 1651-janv. 1652 et août 1652- février 1653) sont conservés dans ses papiers³⁹. Ils sont une mine de renseignements sur l'activité du cardinal durant ces périodes d'éloignement.

36 Par exemple le projet du *Le Ministère victorieux de l'envie* [3^{ème} suppl. 58], du P. Du Faur, muni de quelques corrections et ajouts (MD France, vol. 861, fol. 297-322).

37 *Bibliographie*, t. 1, p. 335-336.

38 Mazarine, ms. 4682-2, fol. 249.

39 Il s'agit des brouillons des mazarinades [907], [1142], [2058] (projet supposé de réédition augmentée), [1^{er} suppl. 212] et [3955].

Normes de présentation de l'inventaire

Documents non retenus

Un des soucis constants de l'historiographie des mazarinades fut (et reste) la délimitation du *corpus*. Cet inventaire ne prétend aucunement apporter sa contribution au débat et s'en tiendra aux éclaircissements donnés par Hubert Carrier dans l'introduction de sa thèse⁴⁰. Pour en résumer la teneur, on retiendra que les mazarinades sont des pièces de nature politique, ayant trait aux événements de la Fronde et diffusées en son temps, c'est à dire entre le printemps 1648 et l'été 1653.

Chaque terme de cette courte définition compte. Le sujet est primordial et exclut par exemple les pièces relatives aux questions religieuses, auxquelles certains, en particulier A. d'Artois, ont porté un intérêt trop prononcé⁴¹.

La condition chronologique impose aussi ses exigences. C'est le cas en ce qui concerne les publications relatives au cardinal de Retz après l'été 1653. Elles n'ont été retenues dans le présent inventaire que dans la mesure où elles ont précédemment été référencées dans les différentes bibliographies de mazarinades, encore que le problème chronologique qu'elles posent ait été systématiquement signalé.

Le critère de diffusion est sans doute celui qui amène le plus de remarques, à propos des projets de mazarinades restés manuscrits par exemple. N'ayant pas circulé, leur influence sur le public fut nulle et elles n'ont pour ainsi dire aucunement participé de la guerre des pamphlets. Elles n'en conservent pas moins le même intérêt littéraire, politique et idéologique que celles qui furent imprimées. À ce titre, leur recensement est parfaitement justifié. Lorsqu'il s'agit de pièces gouvernementales non publiées, la qualité de mazarinade est plus difficile à établir : les quelques projets retenus l'ont été sur les stricts critères du contenu politique et de leur vocation de propagande, malgré l'absence de diffusion.

Enfin, la dernière précision a trait aux numéros de la *Gazette*. Bien que la publication contribua, plus ou moins selon les moments, mais parfois activement, à la propagande gouvernementale⁴², H. Carrier semble dénier aux extraits de la *Gazette* la qualité de mazarinades⁴³. La règle suivie dans cet inventaire a été de

40 H. CARRIER, *Les Mazarinades*, t. 1, p. 60-69.

41 A. d'Artois a en effet ajouté beaucoup de ces pièces à la *Bibliographie* de C. Moreau (cf. sa *Bibliographie* annotée, disponible en usuel à la bibliothèque Mazarine).

42 Un bon exemple en est l'*Extraordinaire* publiée par la volonté du cardinal à la suite du voyage du roi en Normandie : « La marche du roy dan la Normandie : avec l'entrée de Sa Majesté en la ville de Roüen », 1650, n° 22, p. 197-208, [241]. Plus de détails sur la genèse de cette pièce dans H. CARRIER, *Les Mazarinades*, t. 1, p. 163.

43 H. CARRIER, *Les Mazarinades*, t. 1, p. 70 et 192-194. Carrier a d'ailleurs biffé dans son projet de bibliographie (Mazarine, ms. 4682-1/6) les extraits de la *Gazette* qu'avait pu mentionner Moreau ou ajouter d'Artois.

recenser les extraits référencés dans les bibliographies de mazarinades lorsqu'ils se trouvaient dans les papiers du cardinal⁴⁴.

Dans tous les cas, lorsque la qualité de mazarinade d'une pièce est à un titre ou un autre discutable, l'inventaire contient les éléments bibliographiques nécessaires, voire un court descriptif, permettant au chercheur de se faire une idée assez précise de sa nature.

Note sur l'exhaustivité

Cet inventaire ne peut prétendre à la plus complète exhaustivité, et ce pour plusieurs raisons.

Les quelques mazarinades provenant de la bibliothèque n'ont pu être repérées que grâce au signalement de cette qualité dans le catalogue et les inventaires. Il se peut que certaines d'entre elles aient échappé à ce repérage.

Ailleurs, dans les collections des archives, c'est-à-dire dans les papiers du cardinal, eux-mêmes très volumineux, l'identification de documents manuscrits n'est pas exempte d'oublis. Lorsqu'ils ne sont ni titrés, ni datés, parfois lacunaires, les associer à une mazarinade imprimée en qualité de brouillon ou copie peut nécessiter un long travail malgré la variété et la qualité des instruments de recherche. Reste toujours la possibilité que telle ou telle pièce ait été délaissée faute d'identification positive alors qu'elle aurait mérité sa place dans cet inventaire.

En dernier lieu, la catégorie des « évocations de mazarinades » est sans aucun doute la moins exhaustive. Sa complétude exigerait l'entier dépouillement de la correspondance du cardinal. Les références ici reportées ont été rassemblées pour la plupart à l'aide d'autres travaux, ceux d'Hubert Carrier en particulier.

Ordre de présentation et typologie des documents

Les documents sont rassemblés dans cet inventaire en trois catégories.

Premièrement, les imprimés, copies, brouillons et mazarinades manuscrites. Ces trois types de pièces ont en commun de pouvoir être rangés sous un titre de mazarinade en qualité d'exemplaire (mazarinade imprimée), de copie, de brouillon ou de version manuscrite précédant l'impression (« mazarinades manuscrites »).

44 Le chercheur saura par ailleurs que la bibliothèque du ministère conserve deux séries de la *Gazette*, cotées O1 Az 51 et O1 Az 51 bis.

Un « numéro Moreau » leur est attribué qu'il fasse référence à la célèbre *Bibliographie* ou à ses différents suppléments (*cf. infra, Références*). Sous un même titre de mazarinade, peuvent donc être répertoriés différents états d'une même pièce, par exemple un exemplaire imprimé et une copie ou un brouillon. Tous les titres sont classés dans l'ordre alphabétique.

Deuxièmement, les projets inédits, conservés dans les papiers de Mazarin. Ils sont classés dans l'ordre alphabétique, selon le titre que le témoin manuscrit leur a attribué, à défaut l'*incipit*.

Troisièmement, les mentions de mazarinades, moins nombreuses, listées par auteur et auxquelles sont attribuées des titres restitués.

Règles de transcription

De manière générale, les transcriptions suivent les règles de référence rassemblées par B. Barbiche et M. Chatenet⁴⁵, à grands traits résumées sur le portail *Theleme* de l'Ecole des chartes⁴⁶.

Les normes communes de présentation bibliographique ont elles été quelques peu aménagées, mais toujours en sauvegardant la nécessité d'une identification précise des publications. Concrètement, l'orthographe, la syntaxe et la ponctuation sont autant que possible conservées ; la casse est en revanche restituée selon l'usage moderne, tant pour les majuscules initiales que pour les mots initialement en capitales. Les mentions d'édition (lieu, éditeur, date, éventuellement privilège) sont reportées telles quelles, seules les qualités d'imprimeur du roi (*etc.*), adresses et mentions d'enseignes de libraires ont été systématiquement abrégées entre crochets carrés.

Références et abréviations

Cet inventaire renvoie à des ouvrages et fonds de référence nécessitant quelques mots de présentation et abréviations.

45 *L'Édition des textes anciens, XVI^e-XVIII^e siècle*, Paris, Inventaire général des monuments et des richesses artistiques de la France, 2^e éd. 1993, coll. « Documents et méthodes », n° 1.

46 URL : http://theleme.enc.sorbonne.fr/cours/edition_epoque_moderne/edition_des_textes

Les premiers sont les différentes bibliographies de mazarinades (de Célestin Moreau et de ses successeurs) auxquelles sont rattachés, autant que possibles, tous les documents recensés plus bas. Dans chacun d'eux toute publication répertoriée a un numéro d'inventaire qui sera abrégé comme suit :

- [n]** C. MOREAU, *Bibliographie des mazarinades*, Paris, Renouard, 1850-1851, 3 vol., XVIV-426, 398, 464 p.
- [1^{er} suppl. n]** .. Premier supplément de C. Moreau à sa *Bibliographie*, imprimée à la fin de son 3^{ème} volume, p. 419 sq.
- [2^{ème} suppl. n]** .. Deuxième supplément de C. Moreau : « Supplément à la *Bibliographie des mazarinades* », *Bulletin du bibliophile*, 1862, p. 786-829.
- [3^{ème} suppl. n]** .. Troisième supplément de C. Moreau : « Supplément à la *Bibliographie des mazarinades* », *Bulletin du bibliophile*, 1869, p. 61-81.
- [Labadie n]** .. Supplément bordelais d'E. Labadie : *Nouveau supplément à la Bibliographie des mazarinades*, extrait du *Bulletin du bibliophile*, Paris, Henri Leclerc 1904, X-57 p.
- [Socard n]** .. Supplément d'É. Socard : Supplément à la *Bibliographie des mazarinades*, extrait du *Cabinet historique*, t. 22, Paris, Henri Menu, 1904, X-57 p.

Il sera ensuite fait abondamment référence au fonds Carrier de la bibliothèque Mazarine, précisément décrit dans le catalogue en ligne *Calames*⁴⁷. Les principales composantes qui en seront citées sont les suivantes :

- ms. 4677** Fichier de dépouillement de manuscrits et de divers fonds d'archives.
.. Les fiches numérotées sont classées par établissement patrimonial. Celles rédigées au ministère des Affaires étrangères portent l'identifiant « A. E. », suivi du numéro de fiche.
- ms. 4682** Photocopie annotée, corrigée et augmentée par Hubert Carrier, de l'exemplaire de la *Bibliographie* de Célestin Moreau, entre temps annoté par Armand d'Artois, qui servait de catalogue des mazarinades de la bibliothèque Mazarine. Ce projet manuscrit de nouvelle bibliographie constitue à l'heure actuelle le répertoire le plus complet sur le sujet.
- ms. 4683** Additions au manuscrit précédent, recensant les mazarinades ne figurant dans aucune des précédentes bibliographies imprimées.

47 URL : <http://www.calames.abes.fr/pub/#details?id=Calames-2013724107339371>

Les indications de rareté faites dans l'inventaire sont, sans précisions complémentaires, celles faites par C. Moreau. Lorsqu'elles proviennent de remarques d'H. Carrier, il est systématiquement fait référence au manuscrit de son projet de bibliographie (ms. 4682).

À propos des collections des Affaires étrangères, l'abréviation « MD France » fait référence au fonds *France*, de la collection *Mémoire et documents*, dans lequel sont conservés les papiers de Mazarin.

Enfin, en ce qui concerne la volumineuse monographie d'Hubert Carrier consacrée aux mazarinades (*La presse de la Fronde (1648-1653) : Les Mazarinades*, vol. 1, *La conquête de l'opinion*, Genève, Droz, 1989, 486 p. ; vol. 2, *Les hommes du livre*, Genève, Droz, 1991, 502 p.), elle sera, comme déjà indiqué plus haut en note, sobrement abrégée *Les Mazarinades*.

INVENTAIRE

Imprimés, copies manuscrites, brouillons et mazarinades manuscrites

- ***Advertissement desinteressé d'un francois a sa patrie***, [s. l.], [s. éd.], [1649], 13-[1 bl.] p., in-4°, [455]

Rare.

MD France, vol. 867, fol. 389-396

- ***Avis aux Parisiens sur la descente de la chasse de ^{ste} Geneviefve, et la procession qui se doit faire pour demander la paix. Par un curé de la ville de Paris***, à Paris, [s. éd.], M.DC.LII., 22 p., in-4°, [492]

D'Antoine Godeau, év. de Vence et Grasse († 1672). Réimprimé dans ses *Œuvres chréstiennes et morales en prose*, t. 2, p. 99-126.

MD France, vol. 890, fol. 28-38

- **[*Avis important et necessaire à Monsieur de Beaufort et Monsieur le Coadjuteur*]**, [521]

Exemplaire manuscrit titré « Avis important et necessaire à M. de Beaufort et M. le Coadjuteur ». Libelle rédigé par le cardinal de Retz dans la seconde quinzaine d'avril 1650 mais imprimé seulement mi-mai, après circulation de copies manuscrites (H. CARRIER, *Les Mazarinades*, t. 2, p. 175, n. 251).

MD France, vol. 860, fol. 327-336

Deuxième exemplaire manuscrit (de plusieurs mains), titré de même. Premier feuillet légèrement lacunaire (déchirure).

MD France, vol. 869, fol. 182-192

- ***Avis important et nécessaire donné par un politique desintéressé, à Messieurs du Parlement sur le sujet de leur dernier arrest donné contre le cardinal Mazarin***, [s. l.], [s. éd.], M.DC.LII., 12 p., in-4°, [524]

MD France, vol. 890, fol. 58-63

- **« Apologie, ou deffence de Monsieur de Beaufort, contre la Cour, contre la noblesse, contre le public », [sans réf.]**

Exemplaire manuscrit de ce pamphlet de Charles de Saint-Évremond († 1703), du début 1651 (bien que classé dans les papiers de Mazarin parmi les pièces de l'année 1648). A circulé sous formes de copies avant d'être imprimé pour la première fois dans les *Memoires de M. D. L. R.* [Monsieur de La Rochefoucauld] [...], Cologne, chez Pierre van Dyck, 1662, p. 257-276 (H. CARRIER, *Les Mazarinades*, t. 2, p. 38, n. 196 et p. 173).

MD France, vol. 853, fol. 116-132

- ***Arrest de la cour de parlement de Tolose, donné contre ceux qui arment pour Mr. le duc de Bouillon***, à Tolose, chez Jean Boude [...], [1650], 4 p., in-4°, [350]

Édition de Toulouse de [350], référencée par H. Carrier dans son projet de bibliographie (Mazarine, ms. 4682-1, fol. 170v). Cette édition n'est conservée ni à la Mazarine, ni à la BnF, mais en deux exemplaires à la bibliothèque municipale de Toulouse, cotés Br. Fa C 1240 et Res. D XVII 781(19).

MD France, vol. 868, fol. 365-366

- ***Arrest de la cour de parlement, donné toutes les chambres assemblées, contre le cardinal Mazarin. Du vingt-cinquesme janvier 1652.***, à Paris, par les imprimeurs & libraires ordinaires du roy, M.DC.LII., avec privilege de Sa Majesté, 6-[2 bl.] p., in-4°, [308]

MD France, vol. 889, fol. 60-63

- ***Arrest de la cour de parlement, les Princes et toutes les chambres assemblées, le 22. aoust 1652. Pour remercier le roy de l'esloignement du cardinal Mazarin, & supplier Sa Majesté de retourner dans sa bonne ville de Paris, & de rendre le calme à son Estat. Avec la déclaration de Messieurs les Princes***, à Paris, chez Jacob Chevalier [...], M.DC.LII., 7-[1 bl.] p., in-4°, [329]

MD France, vol. 889, fol. 339-342

- ***[Arrest de la cour de parlement, portant qu'il sera fait assemblée en l'hostel de cette ville, pour adviser les moyens d'entretenir & augmenter les troupes levées contre le cardinal Mazarin, liberté du commerce & des passages, & pour le payement des rentes deues par Sa Majesté. Du mercredy vingt-quatriesme juillet 1652.]***, [323]

ou ***[Arrest de la cour de parlement ; portant qu'il sera fait assemblée en l'hostel de ceste ville pour la seureté d'icelle, & l'éloignement du cardinal Mazarin. Du mercredy vingt-quatriesme juillet 1652.]***, [2^e suppl. 15]

Copie manuscrite titrée « Extraict des registres du Parlement ».

MD France, vol. 888, fol. 213

- ***[Arrest de la cour de parlement, portant qu'il sera procedé à la vente des meubles & autres biens appartenans au cardinal Mazarin. Du mercredy vingt-quatriesme juillet 1652.]***, [1^{er} suppl. 23]

Copie manuscrite titrée « Extraict des registres du Parlement ».

MD France, vol. 888, fol. 214

- ***Arrest de la cour de parlement, rendu toutes les chambres assemblées le roy séant et president en icelle, suffisamment garnie de pairs ; contre Messire Louys de Bourbon prince de Condé, ses adherans & complices. Le lundy 19. janvier 1654.***, à Paris, par les imprimeurs & libraires ordinaires du roy, M.DC.LIV., avec privilege de Sa Majesté, 6-[2 bl.] p., in-4°, [339]

Très rare. H. Carrier a exclu ce titre du corpus des mazarinades pour des raisons chronologiques (Mazarine, ms. 4682-1, fol. 166v).

MD France, vol. 893 ter, fol. 5-8

- ***Arrest de Nosseigneurs de Parlement, sur les declarations de Monseigneur le duc d'Orléans, & de Monsieur le Prince, & suplication faite au roy de vouloir donner la paix dans son royaume, & de revenir en sa bonne ville de Paris***, à Paris, chez Jacob Chevalier [...], M.DC.LII., 6 p., in-4°, [331]

MD France, vol. 884, fol. 210-212

MD France, vol. 889, fol. 357-359

- ***Arrest du Conseil d'Estat, portant commandement au parlement de Paris & de Pontoise, de se rendre au chasteau du Louvre, le mardy 7. heures du matin. Donné à Saint Germain en Laye, le dix-huictieme octobre 1652.***, à Paris, par les imprimeurs & libraires ordinaires du roy, M.DC.LII., avec privilege de Sa Majesté, 7-[1 bl.] p., in-4°, [378]

MD France, vol. 889, fol. 388-391

- ***Arrest du Conseil d'Estat. Pour la levée des deniers des tailles, taillon, & subsistances des années 1647. & 1648.***, à Paris, chez P. Rocolet [...], M.DC.XLVIII., avec privilege de Sa Majesté, 8 p., in-4°, [2^{ème} suppl. 27]

Bibliothèque, Rés . A 70 (5)

- ***[Arrest du Conseil du roy, tenu à Pontoise le 18 jour de juillet 1652. Portant cassation de l'arrest de la cour de parlement de Paris du premier juillet 1652. & autres procedures]***, [372]

Deux brouillons de cette pièce, l'un très corrigé (fol. 200-202), le second mis au propre (fol. 203-205).

MD France, vol. 888, fol. 200-202 et 203-205

- ***Article principal du traité que Madame de Longueville & Monsieur de Turenne ont fait avec Sa Majesté Catholique***, [s. l.], [s. éd.], [1650], 3-[1 bl.] p., in-4°, [400]

Autre édition de [400], sans page de titre, référencée par H. Carrier (Mazarine, ms. 4682-1, fol. 217v).

MD France, vol. 870, fol. 195-196

- **[*Les Articles de la paix, conclus et arreztez à Ruel, le 11 mars 1649*], [414]**

Copie manuscrite de l'accommodement arrêté à l'issue de la conférence de Rueil, publié (entre autres) sous ce titre. Mention manuscrite : « 11 mars 1649. Traité de Ruel ».

MD France, vol. 866, fol. 148-149

- **[*Articles et conditions dont Son Altesse Royale et Monsieur le Prince sont convenus pour l'expulsion du C. Mazarin hors du royaume, en consequence des declarations du roy et des arrests des parlements de France intervenus sur icelles*], [424]**

Copie manuscrite titrée « Articles et conditions dont S. A. R. et M. le P. ont convenu pour l'expulsion du C. M. hors du royaume, en consequence des declarations du roy et des arrests des parlements de France ». Mention en tête : « 24. janvier 1652. ».

MD France, vol. 881, fol. 136-138

- ***Bons advis sur plusieurs mauvais advis***, [s. l.], [s. éd.], [1650], 28 p., in-4°, [594]

De Mathieu de Morgues, ab. de St-Germain († 1670). H. Carrier pense que c'est Naudé qui dût envoyer cette pièce à Mazarin qui la reçut vers le 7 juil. 1651 (Mazarine, ms. 4677, A. E. 92).

MD France, vol. 876, fol. 14-27

- **Concordat de l'union faite entre le parlement et la Ville de Bordeaux, avec Nosseigneurs les Princes ; contre les ennemis de l'Etat**, [s. l.], juxte la copie imprimée à Bordeaux, par Guillaume La Court [...], 1652, 15-[1 bl.] p., in-4°, [731]

Signé « SVAV ».

MD France, vol. 889, fol. 11-18

- **La conjuration de la maison d'Autriche, contre la liberté de l'Europe en la dernière élection faite à Ratisbonne le 22. decembre 1636. Avec les artifices & nullitez de cette eslection en la personne du roy de Hongrie, Ferdinand, prétendu roy des Romains**, à Paris, [s. éd.], M.DC.XLIX., 8 p., in-4°, [756].

Bibliothèque, 15 B 1 (21)

- **[Le Consentement donné par le roy à l'esloignement du cardinal Mazarin. Le 12. aoust 1652]**, [766] et [1^{er} suppl. 71]

Cf. infra : Response du roy, faite aux deputez de son parlement de Paris seant à Pontoise, le douziesme jour d'aoust 1652., [3437]

- **Les Contre-temps du sieur de Chavigny, Premier ministre de Monsieur le Prince**, [Paris], [s. éd.], M.DC.LII., 8 p., in-4°, [787]

Du cardinal de Retz. Réimprimé annoté dans R. DE CHANTELAUZE, *Œuvres du cardinal de Retz*, t. 5, p. 194-205.

MD France, vol. 890, fol. 120-123

- **Copie d'une lettre écrite à Madame la duchesse de Longueville**, à Rotterdam, [s. éd.], M.DC.L., [13-3 bl.] p., in-4°, [792]

Pièce très rare. Absente de la Mazarine, mais un exemplaire à la BnF (4-Lb 37-1493). Remarque d'H. Carrier : « Sa présence dans les papiers de Mazarin incite à y voir une pièce de la Cour » (Mazarine, ms. 4677, A. E. 39 bis).

MD France, vol. 868, fol. 52-59

- ***Le Coup d'Etat de Monseigneur le duc d'Orleans, envoyé à Monseigneur le Prince, touchant les affaires presentes***, à Paris, chez Jean Pétrinal [...], M.DC.LII., 8 p., in-4°, [800]

MD France, vol. 890, fol. 82-85

- ***Le Courrier burlesque de la guerre de Paris, envoyé à Monseigneur le Prince de Condé pour divertir Son Altesse durant sa prison. Ensemble tout ce qui se passa jusqu'au retour de Leurs Majestez***, imprimé à Anvers, [s. éd.], M.DC.L., [8]-123-[1 bl.] p., in-12°, [814]

Du poète Saint-Julien. Cette édition in-12° est référencée par d'Artois (Mazarine, ms. 4682-2, fol. 108v) et suit la première in-4°. Épître dédicatoire signée « A.B.C.D.E. ». L'adresse d'Anvers est fictive.

Bibliothèque, 67 Az 50

- ***Le Courier de la Cour portant les nouvelles de S. Germain, depuis le 15. mars 1649. jusques au 22.***, à Paris, chez Denys Langlois [...], M.DC.XLIX., avec permission, 8 p., in-4°, [821]

Il existe une deuxième partie de cette publication (du 22 au 29 mars), absente ici.

MD France, vol. 866, fol. 179-182

- « **De par le roy. Sur ce qui a esté représenté par [sic] Sa Majesté que la plupart des gentils-hommes & autres qui sont à présent dans la rebellion des ducs de Bouillon & de Roche-Foucaut [...]** », à Libourne, par I. & A. Dalvy [...], [1650], 2 p., in-4°, [sans réf.]

Pièce sans titre. Déclaration du 16 août par laquelle Louis XIV amnistie les gentilshommes bordelais sous réserve de repentance, à l'exception des ducs de Bouillon et de La Rochefoucauld et des marquis de Lusignan, Sauvebœuf et Sillery. Apparemment très rare et non répertoriée ni par Moreau ni ses continuateurs. Autres exemplaires aux Archives nationales (KK 1218, fol. 453 ; indiqu. dans *Archives historiques du département de la Gironde*, t. 4, p. 514-515) et BnF (4° Lb37-5248 (21)).

Autre édition de cette déclaration (avec quelques petites variantes) dans la *Gazette*, 1650, n° 138 : *Les Lettre et ordonnance du roy [des 9 et 16 août 1650] faites depuis l'arrivée de Sa Majesté dans le Bordelois : Et ce qui s'est passé de*

plus mémorable devant Bordeaux, p. 1235-1238 [Labadie 264], pièce que Hubert Carrier exclut des mazarinades comme extrait de la *Gazette* (Mazarine, ms. 4682-3, fol. 293v).

MD France, vol. 868, fol. 369

- **[*Declaration de la volonté du roy, estant en son Conseil, sur la rebellion de Bordeaux. Publiée le premier septembre 1650.*], [875]**

Brouillon corrigé. *Incipit* : « Le roy ayant pris un soin particulier, depuis son advenement à la couronne, de pacifier tous les troubles qui ont esté excitez dans son royaume et ayant preferé jusqu'à present les voyes de douceur à celles de la severité [...] ».

MD France, vol. 869, fol. 370-376

- ***Declaration de Messieurs les Princes, faite en Parlement, toutes les chambres assemblées, & dans la Chambre des comptes, le 22. aoust 1652. Touchant la sortie du cardinal Mazarin hors du royaume, sans espoir de retour***, à Paris, chez Jacob Chevalier [...], M.DC.LII., 7-[1 bl.] p., in-4°, [879]

Suite de l'*Arrest de la cour de parlement, les Princes et toutes les chambres assemblées, le 22. aoust 1652. Pour remercier le roy de l'esloignement du cardinal Mazarin, & supplier Sa Majesté de retourner dans sa bonne ville de Paris ; & de rendre la calme à son Estat. Avec la declaration de Messieurs les Princes* (MD France, vol. 889, fol. 339-342).

MD France, vol. 889, fol. 343-346

- **[*Declaration de Messieurs les Princes, faite en Parlement, toutes les chambres assemblées, & dans la Chambre des comptes, le 22. aoust 1652. Touchant la sortie du cardinal Mazarin hors du royaume, sans espoir de retour*], [879]** et ses variantes :

[*Declaration de Son Altesse Royale et de Monsieur le Prince de Condé faite en la Chambre des comptes, sur l'esloignement du cardinal Mazarin*], [889]

ou **[*Declaration faite par Son Altesse Royale et par Monsieur le Prince dans le Parlement, Chambre des comptes, Cour des aydes, & Maison de Ville de Paris, sur le sujet de l'esloignement du cardinal Mazarin*], [955]**

Copie manuscrite de la déclaration des Princes du 22 août 1652, titrée « Copie de

la declaration que Messeigneurs les Princes devoient faire au Parlement le 22 aoust 1652 ».

MD France, vol. 884, fol. 101

Copie manuscrite sans titre.

Incipit : « La resolution qu'a pris le roy de faire sortir le cardinal Mazarin hors du royaume [...] ».

MD France, vol. 888, fol. 265

Copie manuscrite sans titre. Mention en en-tête : « Declaration de M^{rs} les Princes au Parlement. 22^e aoust 1652 ».

MD France, vol. 889, fol. 347

- ***Declaration du roy accordée à son parlement et Ville de Bourdeaux, du premier octobre 1650. Portant amnistie generale de ce qui a esté fait depuis la derniere declaration de Sa Majesté, du 26. decembre 1649. Enregistrée en ladite cour le septième janvier 1650. Ensemble les propositions de Monseigneur le duc d'Orleans, registres du parlement de Paris, lettres de Sadite Majesté, portant approbation d'iceux ; et revoqation de Mr. le duc d'Espernon du gouvernement de Guyenne. Avec l'arrest d'enregistrement & publication, à Bourdeaux, par Guillaume de La Court [...], 1650, 8 p., in-4°, [Labadie 164] et [902]***

MD France, vol. 869, fol. 98-101

- ***[Declaration du roy, accordée pour la pacification des troubles de Bordeaux, du 1. octobre 1650. À Bourg sur la Mer], [903]***

Brouillons partiels et amendés du dispositif (fol. 74-76, 377-380) et du préambule (fol. 314-316).

Incipit du préambule (fol. 314r) : « L'experience fait veoir depuis quelque temps que rien n'a tant donné d'audace à nos ennemis pour leur faire refuser une paix raisonnable que nous leur avons faict offrir [...] ».

Incipit du dispositif (fol. 74r et 377r) : « À ces causes, apres que nostre cour de parlement et les habitans de nostre ville de Bourdeaux nous ont rendu toutes les submissions et obeissances que nous avons desirées [...] ».

MD France, vol. 869, fol. 74-76, 314-316 et 377-380

- **[*Declaration du roy contenant la levée des modifications portées par l'arrest de vérification de l'amnistie accordée par Sa Majesté. Donnée à Mantes le 26. septembre 1652.*], [916]**

Copie manuscrite.

MD France, vol. 888, fol. 292

- ***Declaration du roy contre les princes de Condé, Conty & duchesse de Longueville : les ducs de Nemours et de La Rochefoucault, & autres leurs adherans qui les ont suivis. Verifiée en parlement de Provence le deuxième janvier mil six cens cinquante-deux. Avec la lettre de cachet pour ladite verification*, à Aix, par Estienne David [...], M.DC.LII., [2]-6 p., in-4°, [906]**

Autre édition de [906], inconnue de Moreau et de Carrier dans son projet de bibliographie (Mazarine, ms. 4682-2, fol. 157v-158r). Apparemment très rare.

MD France, vol. 880, fol. 153-155

- ***Declaration du roy ; contre les princes de Condé, de Conty, la duchesse de Longueville, le duc de La Rochefoucault, le prince de Talmont, & leurs adherans. Verifiée en Parlement le roy y seant en son lict de justice le 13. novembre 1652.*, à Paris, par les imprimeurs & libraires ordinaires du roy, M.DC.LII., avec privilege de Sa Majesté, 15-[1 bl.] p., in-4°, [907]**

MD France, vol. 889, fol. 406-413

Trois projets successifs de cette pièce. Si les premières phrases du long préambule ont peu changé, le reste a été très travaillé. Le premier des trois brouillons (fol. 259-264), incomplet, semble dater du mois d'août (sur le critère de sa place dans les papiers du ministre). Le second est rédigé jusqu'à la formule de datation qui fait mention du 18 sept. 1652 (fol. 338-347). Le troisième (fol. 334-337), qui correspond à quelques détails près à ce qui a été finalement imprimé, porte en première page et d'une autre main la mention « 13 9^{bre} 1652 », identique à celle de la page de titre de la mazarinade (la déclaration imprimée est en fait datée du 12).

Incipit du dernier brouillon (fol. 334r) : « Louis par la grace de Dieu roy de France et de Navarre, à tous ceux qui ces presentes lettres verront, salut. Il ne s'est point présenté d'occasions depuis nostre advenement à la couronne où nous n'ayons pris soin de faire ressentir à nos subjects des effets de nostre bonté [...] ».

MD France, vol. 888, fol. 259-264, 334-337, 338-347

- ***Declaration du roy, en faveur de Monseigneur le Prince de Conty, & de ceux qui l'ont suivy, servy, assisté & executé ses ordres, dedans & dehors le royaume. Verifiée en Parlement, en la Chambre des vacations, le 2. jour d'octobre 1653.***, à Paris, par les imprimeurs & libraires ordinaires du roy, M.DC.LIIL., avec privilege de Sa Majesté, 8 p., in-4°, [sans réf.]

Édition mentionnée par A. d'Artois dans ses additions à Moreau, mais exclue par H. Carrier du corpus des mazarinades pour des raisons chronologiques (Mazarine, ms. 4682-2, fol. 161v).

MD France, vol. 890, fol. 300-303

- ***Declaration du roy, par laquelle la seance du parlement de Paris est transférée en la ville de Montargis : avec interdiction de s'y assembler, ny de faire aucun acte de justice dans Paris***, imprimé à S. Germain en Laye, [s. éd.], M.DC.XLIX., avec privilege du roy, 8 p., in-4°, [917]

MD France, vol. 866, fol. 40-43

- ***Declaration du roy, par laquelle sont donnez six jours aux habitans de Paris, pour rentrer dans leur devoir***, imprimé à S. Germain en Laye, [s. éd.], 1649, avec privilege du roy, 4 p., in-4°, [912]

Autre édition de [902] mentionnée par H. Carrier (Mazarine, ms. 4682-2, fol. 160v).

MD France, vol. 866, fol. 139-140

- ***Declaration du roy, par laquelle les princes, ducs, seigneurs et leurs adhérens qui ont pris les armes contre son service, sont déclarez criminels de lèze-majesté, s'ils ne se rendent pas prés de sa personne dans trois jours après la publication d'icelle***, imprimé à S. Germain en Laye, [s. éd.], M.DC.XLIX., avec privilege du roy, 8 p., in-4°, [919]

MD France, vol. 866, fol. 75-79

- **[*Declaration du roy, portant abolition generale de ce qui s'est passé en la ville de Paris, l'unzième decembre dernier mil six cens quarente-neuf. Verfiée en Parlement le douzième may mil six cens cinquante*], [921]**

Brouillon ou copie annotée sans titre. Mention au *verso* du fol. 320 : « 1650. Amnistie pour Paris ». L'incertitude sur la nature du document vient du fait que la seule correction que porte le texte (quelques lignes d'*addendum* en marge) n'est pas retenue dans la version imprimée.

Incipit : « Louis [...]. Bien que nous sachions de quel prejudice et importance sont à l'autorité des roys, au bien public, et à la tranquillité des peuples, les factions, seditions et revoltes qui se forment dans les grands Estats [...] ».

MD France, vol. 869, fol. 319-320

- **[*Declaration du roy, portant interdiction de la cour de parlement de Bordeaux. Du douziesme juillet 1649*], [929]**

Brouillon légèrement corrigé, titré « Declaration pour l'interdiction de la cour de parlement de Bordeaux ».

MD France, vol. 888, fol. 169-173

- ***Declaration du roy, portant pacification pour la tranquillité publique. Verfiée en Parlement, toutes les chambres assemblées au chasteau du Louvre, publiée le roy y seant le 22. octobre 1652.*, à Paris, par les imprimeurs & libraires ordinaires du roy, M.DC.LII., avec privilege de Sa Majesté, 7-[1 bl.] p., in-4°, [930]**

Édition parisienne ignorée de C. Moreau, mais mentionnée par A. d'Artois (Mazarine, ms. 4682-2, fol. 166v).

MD France, vol. 889, fol. 393-396

- ***Declaration du roy, portant suppression de toutes les charges & offices dont sont pourveus les gens cy-devant tenans la cour de parlement de Paris, pour les causes y contenuës***, imprimé à S. Germain en Laye, [s. éd.], 1649, avec priv., 8 p., in-4°, [941]

MD France, vol. 866, fol. 71-74

Brouillon très travaillé de cette pièce.

MD France, vol. 865, fol. 22-27

- ***Declaration du roy, portant translation du parlement de Paris en la ville de Pontoise. Avec l'arrest d'enregistrement d'icelle***, à Pontoise, par Julien Courant [...], M.DC.LII., avec privilege de Sa Majesté, 16 p., in-4°, [942]

MD France, vol. 888, fol. 233-240

Série de brouillons partiels de cette pièce :

Premier brouillon en deux parties (préambule et dispositif), largement corrigé, dans lequel il s'agissait d'appeler les magistrats parisiens auprès du roi et de la Cour, dans les trois jours, sans précision de lieu, puis les corrections marginales mentionnent Mantes.

MD France, vol. 888, fol. 217-222 et 215-216

Mise au propre du premier brouillon, la première partie en tenant compte des corrections, la seconde (dispositif) inchangée.

MD France, vol. 888, fol. 223-228

Mise au propre du dispositif seul corrigé.

MD France, vol. 888, fol. 229-230

- ***Declaration du roy, pour faire cesser les mouvemens, & restablir le repos et la tranquillité en son royaume. Verifiée en Parlement le premier avril mil six cens quarante-neuf***, à Paris, par les imprimeurs & libraires ordinaires du roy, M.DC.XLIX., avec privilege de Sa Majesté, 14-[2] p., in-4°, [944]

MD France, vol. 866, fol. 218-225

- ***La Declaration du roy pour la paix, donnée au mois de mars, et verifiée en Parlement le premier d'avril, 1649***, imprimé à S. Germain en Laye, [s. éd.], le 1 d'avril 1649, avec priv., 12 p., in-4°, [949].

MD France, vol. 866, fol. 205-210

- ***Déclaration faite en Parlement par Monseigneur le Prince de Conty, & Mrs les généraux, contre le cardinal Mazarin. Du 20. mars 1649.***, à Paris, par les imprimeurs & libraires ordinaires du roy, M.DC.XLIX., avec privilege de Sa Majesté, 4 p., in-4°, [954]

MD France, vol. 866, fol. 171-172

- ***Deliberation de l'assemblée des communautez de Provence, portant des- adveu des calomnies dites contre Monsieur le comte d'Alais, & remerciement à Leurs Majestez de la paix qu'elles ont donnée à la province***, [s. l.], [s. éd.], [1649], 3-[1 bl.] p., in-4°, [sans réf.]

Mazarinade ignorée de C. Moreau, référencée par A. d'Artois (Mazarine, ms. 4682-2, fol. 192v). Les deux exemplaires sont issus de deux tirages différents que quelques détails typographiques permettent de différencier.

MD France, vol. 1715, fol. 171-172

Ibid., fol. 263-264

- ***Demandes des generaux et des personnes qui sont unies avec eux***, [s. l.], [s. éd.], [1649], 4 p., in-4°, [996]

MD France, vol. 866, fol. 214-215

- ***Description des vies, moeurs, et façons de faire des peagers, publicains, maletostiers, monopoleurs, fermiers, & partisans, non moins facetieuse, naïfve & veritable, que serieuse, & mystique, composé par Demophile. Le juste s'éjoüira quand il verra la vengeance, & lavera ses mains au sang du pecheur. Psal. 57. ... ridendo dicere verum, quid vetat ?***, à Paris, chez la veufve Theod. Pepingué, & Est. Maucroy [...], M.DC.XLIX., avec permission, [2]7-[1 bl.] p., in-4°, [1059]

Ex libris manuscrit sur la page de titre : « Ex libris monasterii Sti Taurini Ebroicensis [S.-Taurin d'Evreux] ».

Bibliothèque, 66 Az 32 (1)

- **[Discours que le roy et la reyne regente, assistez de Monseigneur le duc d'Orleans, des princes, ducs, pairs, officiers de la couronne & grands du royaume, ont fait lire en leurs presences aux deputez du Parlement, Chambre des comptes, Cour des aydes & corps de Ville de Paris, au sujet de la resolution qu'ils ont prise de l'esloignement pour tousjours du cardinal Mazarin hors du royaume, et sur la conduite presente de Monsieur le Prince de Condé, le 17. jour d'aoust 1651.], [1142]**

Brouillon, avec quelques corrections mineures (toutes ne correspondant pas à l'impression). Titré postérieurement « Lettre générale sur l'éloignement du cardinal Mazarini pour estre exclu des conseils ». Le premier feuillet porte la mention (erronée, probablement inscrite au classement) « juin 1650 ».

Ce brouillon, que n'a visiblement pas repéré H. Carrier, serait utile à l'étude de la genèse du texte, à laquelle il s'est pourtant intéressé (Mazarine, ms. 4682-2, fol. 249) à la suite de C. Moreau (*Bibliographie*, t. 1, p. 335-336).

MD France, vol. 868, fol. 306-309

- ***Les Doleances de la noblesse de Provence au roy*, [s. l.], [s. éd.], [1651], 11-[1 bl.] p., in-4°, [1169]**

Très rare d'après H. Carrier (Mazarine, ms. 4682-2, fol. 260v).

MD France, vol. 1715, fol. 273-278

- **[Edict du roy, portant amnistie de tout ce qui s'est passé à l'occasion des presents mouvements, à la charge de se remettre dans trois jours dans l'obeïssance du roy. Verifié en Parlement le vingt-sixiesme aoust, 1652.], [1184]**

Copie manuscrite sans titre.

Incipit : « Louis par la grace de Dieu roy de France et de Navarre, à tous presents et à venir, salut. La prosperité dont il a pleu à Dieu benir les cinq premieres années de nostre regne [...] ».

MD France, vol. 888, fol. 253-258

- ***Edict du roy, portant amnistie generale de tout ce qui s'est fait à l'occasion des mouvemens passez, jusques à présent. Verifié en Parlement, toutes les chambres assemblées au chasteau du Louvre, publié le roy y seant le 22. octobre 1652.***, à Paris, par les imprimeurs & libraires ord. du roy, M.DC.LII., avec privilege de Sa Majesté, 8 p., in-4°, [1185]

Les deux pièces ci-dessous sont issues de deux tirages que de minces détails (bandeau et lettrine, détails typographiques) permettent de distinguer.

MD France, vol. 888, fol. 323-326

MD France, vol. 889, fol. 397-400

- ***Extraict des articles accordez par le roy, sur la pacification des mouvemens arrivez en Provence, en l'année mil six cens quarante neuf: Enregistrez au parlement d'Aix, le vingt-deuxiesme-aoust de ladite année***, [s. l.], [s. éd.], [1649], 2 p., in-4°, [sans réf.]

Pièce absente de la Mazarine et de la BnF, ignorée de C. Moreau, de ses suppléments, d'A. d'Artois et H. Carrier. À rapprocher de la *Lettre du Roy, escrite à la cour de parlement de Provence [...] avec les articles accordée [sic] tant aux officier [sic] de guerre, qu'autres officiers de la province* [2149].

MD France, vol. 1715, fol.170

- ***Extraict des registres de l'Ostel de Ville de Tolose, et des deliberations tenuës au conseil de ladite ville, du unzième d'aoust mil six cens cinquante, dans le consistoire des conseils de l'Ostel de Ville. Pardevant Messieurs Dutraud chef de consistoire, Depaule, Delpech, Espanès, Charlary, Labonne, Barthez, Chaffan, & Carriere, capitouls***, [s. l.], [s. éd.], [1650], 4 p., in-4°, [1343]

Autre édition de [1343], référencée par H. Carrier dans son projet de bibliographie (Mazarine, ms. 4682-2, fol. 324v), apparemment très rare, présente ni à la Mazarine, ni à la BnF.

MD France, vol. 868, fol. 362-363

- ***La Fin tragique de tous les partisans, arrivée de temps en temps, et tirée de l'histoire de France***, à Paris, chez Claude Huot [...], M.DC.XLIX., 8 p., in-4°, [1395].

Bibliothèque, 66 Az 32 (2)

- ***La Genereuse resolution de Son Altesse Royale dans la derniere assemblée du Parlement : par laquelle on peut connoistre tres-assurement le desir qu'il a de donner la paix generale, & le repos à toute la France***, à Paris, chez Jacob Chevalier [...], M.DC.LII., 7-[1 bl.] p., in-4°, [1479].

MD France, vol. 890, fol. 116-119

- **[*De la guerre des tabourets. Livre premier. Sommaire des sections*], [1525]**

Copie manuscrite de cette pièce de 1649, titrée « La Guerre des tabouretz. Livre premier. Sommaire des sections ».

MD France, vol. 853, fol. 162-163

- **[*Harangue faite au roy par Monsieur Talon son advocat general au parlement de Paris*], [1542]**
ou **[*Harangue faicte au roy, séant en son lict de justice au Parlement, par M. Talon, advocat général de Sa Majesté*], [1598]**

Deux exemplaires manuscrits du discours prononcé au lit de justice du 15 janv. 1648 par O. Talon.

On sait que cette harangue a circulé sous forme de copies manuscrites avant d'être imprimée en 1649, durant le blocus, par deux éditeurs simultanément ([1542] et [1598], H. CARRIER, *Les Mazarinades*, t. 2, p. 143). H. Carrier en a donc recensé de nombreuses copies manuscrites, témoins d'une diffusion notable durant l'année 1648, avant l'impression et même après (*ibid.*, t. 2, p. 174, n. 240 et Mazarine, ms. 4682-3, fol. 30v). Il a cependant omis les deux exemplaires présents dans les collections des Affaires étrangères :

« Harangue de Monsieur Talon advocat general au lict de justice du roy tenu au parlement de Paris le mercredy 15 janvier 1648 »

MD France, vol. 860, fol. 21-22

« Harangue faite par Monsieur l'advocat general Talon le 15. janvier 1648. »

Ibid., fol. 19-20

Pour l'éd. hollandaise de cette harangue, cf. *infra* [*Propositie Van den Heere Calon...*].

- **[*Harangues faites a la reyne regente. Par Monseigneur le premier president du Parlement*], [1614]**

Exemplaire manuscrit d'une harangue prononcée le 27 juin 1648 au Palais-Royal, devant la reine (ISAMBERT *et al.*, *Recueil général des anciennes lois françaises*, t. 17, p. 70, n. 2), titré « Harangue de Monsieur le premier president redigée à peu pres suivant sa prononciation & commencée en cette sorte ». Comme le titre l'indique, il s'agit plutôt d'une prise de notes mise au propre. Le texte est très fidèle à ce qui a été ensuite imprimé, presque mot pour mot, malgré le style indirect.

Cette harangue a été imprimée en 1649, avec une autre, sous le titre susmentionné.

MD France, vol. 860, fol. 26-27

- ***Les Intrigues de la paix et les negotiations faites à la Cour par les amis de Monsieur le Prince, depuis sa retraite en Guyenne jusques à present***, [s. l.], [s. éd.], M.DC.LII., 8 p., in-4°, [1725]

Attribuée à Guy Joly. Il manque la seconde partie de cette pièce intitulée *Suite veritable des intrigues de la paix, et des negotiations de Monsieur le Prince à la Cour jusques à present*.

MD France, vol. 890, fol. 14-17

- ***Journal de ce qui s'est fait es assemblées du Parlement, depuis le commencement de janvier 1649. jusques à present***

Cf. *infra* : *Nouveau journal contenant tout ce qui s'est fait & passé aux assemblées des compagnies souveraines du parlement de Paris, és années 1648. & 1649. jusques à present* [...], [2537]

- ***Jugement de tout ce qui a esté imprimé contre le cardinal Mazarin, depuis le sixième janvier, jusques à la declaration du premier avril mil six cens quarante-neuf***, [s. l.], [s. éd.], [1650], 718 p., in-4°, [1769]

Ouvrage plus connu sous le nom de *Mascurat*, de Gabriel Naudé.

Bibliothèque, [67 Cz 4] (**DOCUMENT PERDU**)

- ***Letre [sic] de Monseigneur le duc d'Espernon escrite au parlement de Tolose***, [s. l.], [s. éd.], [1650], 10 p., in-4°, [1999]

MD France, vol. 868, fol. 322-325

Comprend la *Letre [sic] de Monseigneur le duc d'Espernon escrite aux jurats de Bordeaux* (p. 9-10).

MD France, vol. 868, fol. 280

- **[*Lettre circulaire pour la convocation des Estats généraux*], [1829]**

Deux brouillons de cette pièce de 1649.

MD France, vol. 866, fol. 122-124

Ibid., 125-127

- **[*Lettre d'un gentil-homme frondeur à un sien amy à Paris, sur le retour du cardinal Mazarin*], [1877]**

Brouillon de ce pamphlet de 1651 ou début 1652, titré « Lettre d'un gentilhomme frondeur à un sien amy à Paris. Sur le retour du cardinal Mazarin ». Corrections et ajouts d'une seconde main. Une copie du texte édité est par ailleurs conservée dans un volume de la correspondance du cardinal (*cf. infra*).

H. Carrier a fait sur cette pièce des suggestions qui semblent erronées (*Les Mazarinades*, t. 1, p. 185, n. 580). Il estime en effet que Mazarin accuse réception du projet de cette pièce dans une lettre à l'abbé Fouquet du 29 août 1651 : « J'ai reçu au mesme temps deux de vos lettres. L'une du 29^e du passé, et l'autre du 18^e du courant avec la copie d'une autre qu'un mazarin écrivoit à un de ses amys » (MD France, vol. 268, fol. 197v). Il en déduit donc que l'auteur de ce texte est très probablement l'abbé Basile Fouquet et qu'il fut donc publié six mois plus tard sous le titre susmentionné. Or l'hypothèse que le cardinal fasse référence dans la lettre citée au projet qui aboutit à [1877] se heurte à deux incohérences, malgré la similarité des titres. Premièrement, pourquoi le cardinal évoque t-il la lettre d'un

« mazarin » alors qu'elle est présentée dans l'imprimé comme écrite par un frondeur (même s'il s'agit en réalité d'un faux frondeur, puisque ce pamphlet a certainement été diffusé par le parti mazarin) ? Deuxièmement, comment est-il possible que cette *Lettre d'un gentil-homme frondeur* [...] qui a pour sujet le retour du cardinal (et qui le développe de manière aussi circonstanciée) ait été rédigée quatre mois plus tôt ? Il paraît plus probable que la lettre à laquelle fait référence le cardinal en écrivant à l'ab. Fouquet soit un projet de pamphlet aujourd'hui perdu. Du reste, les mazarinades rédigées selon la formule « lettre à un ami » sont nombreuses⁴⁸.

MD France, vol. 887, fol. 8-9

Exemplaire manuscrit de 1652, titré « Lettre d'un gentilhomme frondeur à un sien amy à Paris, sur le retour de M. le cardinal Mazarin, escrite de Chaalons le VI janvier ».

MD France, vol. 268, fol. 457-459

- **[*Lettre d'un particulier au parlement de Paris sur la detention des princes de Condé, de Conty, et de Longueville, pour responce à celle qui a esté publiée au nom du roy sur le mesme sujet*], [1889]**

Copie manuscrite titrée « Lettre d'un particulier au parlement de Paris sur la detention des princes de Condé, de Conty et de Longueville, pour responce à celle qui a esté publiée au nom du roy sur le mesme sujet. Imprimé à La Haye, 1650 ». La copie est de quatre mains différentes.

MD France, vol. 870, fol. 375-389

- ***Lettre d'un conseiller de Nantes a son amy, sur l'évasion de Monsieur le cardinal de Retz*, à Nantes, [s. éd.], M.DC.LIIII., 16 p., in-4°, [1858]**

Très rare. Exclu du corpus des mazarinades par H. Carrier pour des raisons chronologiques (Mazarine, ms. 4682-3, fol. 167v).

MD France, vol. 893 ter, fol. 230-237

48 [1854], [1855], [1861], [1869], [1874], [1877], [1878], [1882], [1891], [2211], [2218] ou encore la *Lettre d'un Parisien à un sien amy son compatriot*, [sans réf.].

- ***Lettre de M. le C. de Rets ; archevesque de Paris. À Messieurs les cardinaux, archevesques, evesques, & autres députés de l'Assemblée generale du clergé de France***, [s. l.], [s. éd.], [1656], 4 p., in-4°, [1977]

Exclu du corpus des mazarinades par H. Carrier pour des raisons chronologiques (Mazarine, ms. 4682-3, fol. 205v).

MD France, vol. 899, fol. 29-30

- ***Lettre de M. le card. de Retz archevesque de Paris, au roy***, [s. l.], [s. éd.], [1657], 7-[1 bl.] p., in-4°, [1984]

Comprend une *Lettre [...] à la Reyne* (p. 5-7). Exclu du corpus des mazarinades par H. Carrier pour des raisons chronologiques (Mazarine, ms. 4682-3, fol. 206v).

MD France, vol. 903, fol. 164-167

- ***Lettre de Madame la duchesse de Longueville au roy***, à Rotterdam, [s. éd.], M.DC.L., [7]-[1 bl.] p., in-4°, [1950]

Rarissime (H. CARRIER, *Les Mazarinades*, t. 1, p. 75, n. 99). L'édition que l'on retrouve à la Mazarine ou à la BnF et celle de Paris, jouxte la copie imprimée à Rotterdam.

MD France, vol. 868, fol. 39-42

Copie manuscrite titrée « Copie de la lettre de Madame la duchesse de Longueville au roy pour la justification de sa conduite dans les derniers troubles. De Rotherdam 28. febvrier 1650. ».

MD France, vol. 870, fol. 168-170

- ***Lettre de Monseigneur le duc de Rohan, à Son Altesse Royale. Sur les entreprises du cardinal Mazarin contre la ville d'Angers***, à Paris, chez Jean de La Caille [...], M.DC.LII., par ordre de Son Altesse Royale, 8 p., in-4°, [2004]

MD France, vol. 889, fol. 76-79

- ***Lettre de Monsieur le cardinal Mazarin, écrite au roy ; sur son retour en France***, [s. l.], [s. éd.], M.DC.LII., 16 p., in-4°, [2017]

MD France, vol. 889, fol. 27-34

Brouillon de cette pièce, muni de quelques corrections.

Incipit : « Sire, Comme les biensfaitz et les graces dont je suis redevable à la bonté du feu roy de glorieuse memoire, et à celle de V. Majesté, ont infiment excédé le prix du peu de recompense qui pouvoit estre deüe aux services [...] ».

MD France, vol. 879, fol. 187-191

- ***Lettre de Monsieur le Mince de Condé, envoyée à Monsieur dom Louis de Haros. Du Camp de S. Jevin, ce 25. decembre 1652. De laquelle le roy a l'original***, à Paris, par les imprimeurs & libraires ordin. du roy, M.DC.LIII., avec privilege de Sa Majesté, 7-[1 bl.] p., in-4°, [2035]

Rare.

MD France, vol. 889, fol. 416-419

- **[*Lettre de Son Altesse Royale à Monsieur le duc Damville : avec la response de Monsieur le duc Damville à Son Altesse Royale*]**, [2053]

Copies de ces deux pièces de 1652, titrées « Lettre de Monsieur Le Tellier [sic] à Son Altesse Royale. 22 aou[t] » (la lettre est datée du 23 dans l'imprimé ; fol. 102-103) et « Copie de la lettre de S. A. R. à M. le duc Damville » (fol. 105).

MD France, vol. 884, fol. 102-103 et 105

- ***Lettre de Son Altesse Royale écrite au roy. Avec la responce faite par le roy à Son Altesse Royale***, à Compiègne, par Julien Courant [...], M.DC.LII., avec privilege de Sa Majesté, 16 p., in-4°, [2058]

Édition compiégnnoise en 16 pages, ignorée par Moreau, ses suppléments, d'Artois et Carrier. Apparemment absent de la Mazarine, mais à la BnF (4-LB37-3059 et 4-H-13110). Au bas de la p. 8 (fin de la lettre de S. A. R.), mention manuscrite : « Pour M. Roze ». La fin de la réponse du roi manque (p. 13-16), quant au début (p. 9-12), quelques détails ont été corrigés, peut-être en vue d'une réédition. Quelques additions plus importantes sur un feuillet à part (*cf. infra*) semblent accréditer cette hypothèse.

Brouillon de trois ajouts, sous forme de mentions explicatives marginales, qui faisaient semble-t-il partie d'un projet avorté de nouvelle édition de la lettre du roi à partir de l'édition incomplète conservée dans le même volume et annotée (*cf. supra*). La pièce est titrée « Pour adjouster en marge à la lettre du roy à M. le duc d'Orleans du 12. septembre 1652 ».

On sait qu'à ce moment (sept. 1652), la Cour et le parti Mazarin ont la plus grande difficulté à faire imprimer leurs pièces. Elles passent pour beaucoup par les presses de Julien Courant, imprimeur de Pontoise qui a suivi la Cour à Compiègne. Or il ne répond pas à la demande, par manque de personnel, de matériel et surtout de fonds. La Poterie, directeur de l'imprimerie officielle, reconnaît le 22 septembre que « les imprimeurs [et parmi eux Courant dont il sollicite les services] discontinuent la plupart du temps faute de paiement » (H. CARRIER, *Les Mazarinades*, t. 1 p. 190 et t. 2, p. 190). Il n'y a donc pas lieu de s'étonner que, dans ces conditions, le projet de réédition de la lettre du roi du 12 septembre n'ait pas abouti.

Incipit de ces trois notes : « p. 11. *lin.* 1. M. le duc d'Orleans est uny avec M^r le Prince par un traité particulier, et M. le Prince l'est par un autre avec les Espagnolz [...] » ; « p. 12 *lin.* 15. M. le duc d'Orleans ne scauroit nier qu'il n'ayt tesmoigné plus de joye que personne du choix que le feu roy fit de M. le cardinal Mazarini [...] » ; « p. 13. *lin.* 4. Les Princes sont si esloignez de vouloir tenir leur parolle que depuis le depart de M. le cardinal [...] ».

MD France, vol. 884, fol. 298

- ***Lettre de Son Altesse Royale présentée au roy, par le mareschal d'Estampes : et la response du roy à Son Altesse Royale***, à Paris, par les imprimeurs & libraires ord. du roy, M.DC.LII., avec privilege de Sa Majesté, 7-[1 bl.] p., in-4°, [2062]

MD France, vol. 889, fol. 401-404

- ***Lettre des peuples de la province de Poictou, envoyée à Nosseigneurs du Parlement, sur le sujet des partisans & maltotiers***, à Paris, chez Nicolas Bessin [...], M.DC.XLIX., 8 p., in-4°, [2076]

Bibliothèque, 66 Az 32 (4)

- **[Lettre du roy, envoyée à Monseigneur le maréchal de L'Hospital, seul lieutenant general pour S. M. en Champagne et Brie, contenant la relation véritable de tout ce qui s'est fait et passé à Rethel...], [2186]**

Brouillon. Mention au verso du 2^{ème} feuillet : « [Lettre écrite aux ?] gouverneurs des provinces et villes sur la prise de Rethel. Du 20 décembre 1650 ».

MD France, vol. 869, fol. 252-253

- **[Lettre du roy à Monseigneur le duc de Montbazon pair et grand veneur de France gouverneur & lieutenant general pour le roy en la province de l'Isle de France. Contenant le succez du voyage du roy en sa province de Berry, & quelques particularitez de la conduite de Monsieur le Prince], [2136]**

Copie sans titre. Mentions de deux mains différentes au verso du 2^{ème} feuillet : « Lettres du roy au [sic] gouverneurs de provinces. Du 17. octobre 1651. Bourges » et « Pour bailler à M. le comte de Brienne ».

MD France, vol. 880, fol. 218-219

- **Lettre du roy à sa cour de parlement de Paris, tant sur ce qui s'est passé à Paris le samedi unzième decembre dernier, que sur les entieres satisfactions que Sa Majesté témoigne avoir receu de la fidelité des peuple & bourgeois de sadite bonne ville de Paris**, à Paris, par Antoine Estiene [...], M.DC.XLIX., avec privilege de Sadite Majesté, 6-[2 bl.] p., in-4°, [2138]

MD France, vol. 867, fol. 340-342

- **Lettre du roy au Prévost des marchands, eschevins & bourgeois de la ville de Paris, escrite le premier jour de février 1649.**, imprimé à S. Germain en Laye, [s. éd.], le 2 jour de février 1649, avec privilege, 4 p., in-4°, [2142]

Rare

MD France, vol. 866, fol. 103-104

Brouillon partiel de cette pièce, curieusement titré (au classement ?) « Lettre du roy au parlement de Paris, contre ses entreprises ».

Il manque le dernier cinquième du texte. Ce brouillon a pour *explicit* : « [...] et accusera à la posterité leur memoire de s'estre jettés dans une si horrible

faction ».

MD France, vol. 853, fol. 151-152

- ***Lettre du roy aux gouverneurs des provinces : sur ce qui s'est passé avec les députez venus de Paris le 25 février 1649. Et les responses faites ausdits députez***, imprimé à Saint Germain en Laye, [s. éd.], le 27 février 1649, avec privilège, 8 p., in-4°, [2141]

MD France, vol. 866, fol. 105-108

- ***Lettre du roy aux Prévost des marchands & eschevins de Paris. Ensuite des articles arrestez à Rüel l'onziesme mars mil six cens quarante-neuf***, imprimé à S. Germain en Laye, [s. éd.], 1649, avec privilège, 4 p., in-4°, [2143]

Édition de Saint-Germain-en-Laye de [2176].

MD France, vol. 866, fol. 199-200

- ***Lettre du roy envoyée au parlement de Paris, sur le sujet de la detention de Messieurs les Princes de Condé & de Conty & duc de Longueville***, à Paris, du bureau d'adresse [...], le 21 janvier 1650, avec privilège, [8] p., in-4°, [2197]

Extrait de la *Gazette* (1650, n° 13, p. 105-123). Autres éditions de cette lettre : [2197] et [2^{ème} suppl., 129].

MD France, vol. 870, fol. 9-18

- ***Lettre du roy, envoyée à Messieurs les Prevost des marchans & eschevins de la ville de Paris. Ensuite des articles arrestez à Rüel l'onzième mars mil six cens quarante-neuf. Pour la paix. Ensemble l'ordonnance du roy pour la garde des portes de ladite ville & faux-bourgs de Paris***, à Paris, chez P. Rocolet [...], M.DC.XLIX., avec privilege de Sa Mejesté [sic], 7-[1 bl.] p., in-4°, [2176]

Dessins à l'encre relatifs aux vents et à la navigation p. [8].

MD France, vol. 866, fol. 201-204

- ***Lettre écrite à M. le cardinal de Retz par un de ses confidens de Paris, dont la coppie a esté envoyée de Rome***, s. l., [s. éd.], [1654], 61-[1] p., in-folio, [sans réf.]

Ignorée de C. Moreau, mentionnée par A. d'Artois, mais exclue par H. Carrier des mazarinades pour des raisons chronologiques (Mazarine, ms. 4682-3, fol. 284v).

MD France, vol. 893 bis, fol. 307-337

- ***Les Lettres de Monseigneur le Prince à Son Altesse Royale. Et à Messieurs du Parlement, ensemble la requeste de Monseigneur le Prince envoyée au Parlement***, à Paris, chez Nicolas Vivenay [...], M.DC.LII., 20 p., in-4°, [2271]

Lacune p. 5-8 : [lettre au Parlement], du camp de Brizambourg, 4 janv. 1652.

MD France, vol. 889, fol. 19-26

Copie manuscrite de la lettre adressée au duc d'Orléans, titrée « Coppie de la lettre écrite par Monseigneur le Prince à S. A. R. du camp d'Arisambourg [sic] le 4e janvier 1652 ».

MD France, vol. 889, fol. 35

- ***Les Lettres du cardinal Mazarin envoyées à la reyne, et à Monsieur le Prevost des marchands de la ville de Paris***, à Paris, chez Jean Pétrinal [...], M.DC.LII., 1[6] p., in-4°, [2277]

MD France, vol. 889, fol. 44-51

Copie manuscrite ou brouillon final de la lettre à la reine. Mention en en-tête : « 23 decembre 1651. À la reyne ».

MD France, vol. 879, fol. 192-195

Brouillon travaillé de la lettre au Prévôt des marchands. Mention en en-tête : « À M. le Prevost des marchands, de Bouillon, le 23 decembre 1651 ».

MD France, vol. 879, fol. 200

- ***Lis & fais*, [2304]**

Pour la version en placard de ce pamphlet, cf. *infra* « Pauvre peuple de Paris [...] ».

- ***Manifeste de la Ville de Paris, contre le retour du cardinal Mazarin. Dédié à Son Altesse Royale***, à Paris, de l'imprimerie de la veufve J. Guillemot [...], M.DC.LII., avec permission, 27-[1 bl.] p., in-4°, [2362]

MD France, vol. 890, fol. 102-115

- ***Le Manifeste de Monseigneur le duc de Beaufort, par lequel il declare se joindre à Son Altesse Royale, au Parlement et à la Ville de Paris***, à Paris, [s. éd.], M.DC.LII., 15-[1 bl.] p., in-4°, [2368]

MD France, vol. 890, fol. 94-101

- **[*Le Ministere victorieux de l'envie*], [3^{ème} suppl. 58]**

Projet de ce pamphlet du P. Du Faur, paru en 1653. Quelques corrections et ajouts. Ce ne semble pas être le projet définitif puisque le texte laisse apparaître quelques menues différences avec ce qui a été effectivement imprimé. La pièce ayant été datée au classement d'août 1648, comme la préface qui suit, il s'agit peut-être d'un premier projet ensuite remanié pour être publié en 1653.

Incipit : « Si nous avons esté jusqu'à present dans le silence, c'est que nous avons toujours esté dans l'orage [...] ».

MD France, vol. 861, fol. 297-322

Brouillon de la préface de ce pamphlet, titrée « Préface de l'auteur », comportant de nombreuses variantes avec l'imprimé. D'une autre main que le brouillon du corps de la pièce qui précède.

Incipit de la préface : « Le cardinal Mazarin a esté la matière d'un grand nombre de livres et le pretexte de beaucoup de troubles, la calomnie escrivoit contre la reputation tandis que la fureur arma contre la personne [...] ».

Explicit de la préface : « [...] Je puis estre grossier mais je ne suis pas lasche et pour trouver la verité j'ay suivy mon humeur sans rechercher mon interest ».

MD France, vol. 861, fol. 287

- ***Les Motifs qui ont porté Son Altesse Royale, à se declarer pour Monseigneur le Prince, qui servent de justification à son manifeste***, [s. l.], [s. éd.], M.DC.LII., 15-[1 bl.] p., in-4°, [2509]

MD France, vol. 890, fol. 86-93

- ***Nouveau journal contenant tout ce qui s'est fait & passé aux assemblées des compagnies souveraines du parlement de Paris, és années 1648. & 1649. jusques à present. Reveu, corrigé & augmenté de tout ce qui a esté obmis aux precedentes impressions, inserez en leurs jours & dattes des mois***, à Paris, chez Mathieu Colombel [...] et Jeremie Boüillerot [...], M.DC.XLIX., [4]-100 p., in-4°, [2537]

MD France, vol. 860, fol. 337-387

Complété par :

Journal de ce qui s'est fait es assemblées du Parlement, depuis le commencement de janvier 1649. jusques à présent, [16]-40 p., in-4°.

MD France, vol. 866, fol. 2-29

- ***Observationes politicae super nuperis Galliae motibus***, [s. l.], [s. éd.], M.DC.XLIX., [4]-32 p., in-4°, [2567]

Lacune p. 33-47. Pièce anonyme. L'auteur, Schering Rosenhane, était ambassadeur de Christine de Suède à Paris.

MD France, vol. 864, fol. 599-615

- ***Observations curieuses sur l'estat et gouvernement de France avec les noms, dignitez et familles principales, comme il est en la presente année 1649.***, à Paris, chez Gervais Alliot [...], Denys Langlois [...] et Jacques Langlois [...], M.DC.XXXXIX., avec permission, 31-[1 bl.] p., in-4°, [3^{ème} suppl. 68]

Première édition de [2568].

Bibliothèque, 66 Az 32 (6)

- ***Ordonnance du roy en faveur des bourgeois et habitans de sa bonne ville de Paris. Pour l'ouverture & liberté des passages des bleds, vins, bois, poisson & autres denrées destinées pour la provision de ladite ville. Donnée à Ponthoise le 29. septembre 1652.***, à Paris, par Antoine Estienne [...], M.DC.LII., avec privilege de Sa Majesté, 6-[2 bl.] p., in-4°, [2615]

Rare (Mazarine, ms. 4682-4, fol. 130v).

MD France, vol. 889, fol. 376-379

- ***Ordonnances du roy, que Sa Majesté a commandé estre publiées de nouveau, pour estre executées, suivant le contenu en la dernière du 2. juillet 1656. Contre le cardinal de Retz & ses adherans***, à Paris, par les imprimeurs & libraires ordinaires du roy, M.DC.LVI., avec privilege de Sa Majesté, 12 p., in-4°, [2622]

Lacune, p. 11-12 pour le premier exemplaire (fol. 55-59). Exclu par H. Carrier du nombre des mazarinades pour des raisons chronologiques (Mazarine, ms. 4682-4, fol. 139v).

MD France, vol. 898, fol. 55-59

Ibid., fol. 140-145

- ***Le Parlement burlesque de Ponthoise, contenant les noms de tous les présidens et conseillers renegats qui composent ledit parlement. Ensemble les harangues burlesques faites par le prétendu premier president***, [s. l.], [s. éd.], M.DC.LII., 8 p., in-4°, [2701]

Il s'agit de la première partie de ce pamphlet qui en comprend quatre.

MD France, vol. 890, fol. 124-127

- **« *Pauvre peuple de Paris, que je plains ta simplicité & ton aveuglement*, [...] »**, [s. l.], [s. éd.], [1649], 1 feuillet, 34*25 cm, [2304]

Impression en placard et sans titre du tract *Lis & fais* [2304], référencé par d'Artois, avec ajouts de Carrier (Mazarine, ms. 4682-3, fol 321v). Placard absent de la Mazarine, mais un exemplaire se trouve à la BnF (4-LB37-648(b)). Mention manuscrite au verso : « Janvier 1649. Placard jetté dans Paris ».

Le tract a été attribué premièrement à Jean-Louis de La Valette mais est en réalité d'Anthyme-Denis Cohon, évêque de Dol (H. CARRIER, *Les Mazarinades*, t.

1, p. 162 et 352, n. 275 et 276).

MD France, vol. 866, fol. 89

Copie manuscrite de ce placard.

MD France, vol. 866, fol. 87-88

- « **Peuple, ta calamité nous touche, nous déplorons ta misère** [...] », [s. l.], [s. éd.], [1650], 1 feuillet, 12*9,5 cm, [2768]

Placard sans titre affiché dans les rues de Paris le 15 août 1650. Très rare. Reprod. anast. H. CARRIER, *Les Mazarinades*, t. 1, p. 360.

MD France, vol. 871, fol. 417

- « **Project de la response qui doibt estre faicte aux deputez du parlement de Bourdeaux et de la Ville** », [sans réf.]

Brouillons épars de « mazarinade manuscrite ». Le dernier état semble être celui contenu dans le vol. 868, fol. 342-345, lequel se termine par la mention suivante : « Ledit jour 2^e aoust 1650, lecture a esté faicte de la presente declaration et d'icelle donnée copie aux deputez tant du parlement que de la Ville de Bourdeaux en suite du commandement de Sa Majesté [...] ». Il est accompagné d'un « Projet de relation du voyage du roy pour estre envoyée à M. le premier president de Tholouse et aux gouverneurs et premiers présidens des autres parlements du royaume » (brouillon, vol. 868, fol. 353, mise au propre fol. 346-347).

Incipit (vol. 868, fol. 342) : « Le roy, la reyne regente sa mere presente, ayant ouy et consideré ce qui a esté représenté à Leurs Majestez par les deputez du parlement et de la Ville de Bourdeaux aux deux audiences qui leur ont esté données, ausquelles ayant voulu donner assurance de leur fidelité [...] ».

Ne pas confondre cette pièce avec la *Response faicte par Leurs Majestez aux deputez du parlement & de la Ville* [de Bordeaux], le 2. d'aoust 1650. à Libourne [3447], bien que datée du même jour.

MD France, vol. 868, fol. 342-345

MD France, vol. 869, fol. 383 et 384-386

- ***La Promenade ou les entretiens d'un gentil-homme de Normandie avec un bourgeois de Paris, sur le mauvais mesnage des finances de France***, à Paris, [s. éd.], M.DC.XLIX., 8 p., in-4°, [2901]

Bibliothèque, 66 Az 32 (5)

- **[*Propositie Van den Heere Calon, advocaet generael, gedaen in't parlement tot Parijs, op woensdagh, den 15. januarii 1648.*], [sans réf.]**

Copie manuscrite de cette édition hollandaise du discours prononcé au lit de justice du 15 janv. 1648 par O. Talon (Indiq. : W. P. C KNÜTTEL, *Catalogus van de pamfletten-verzameling berustende in de Koninklijke Bibliotheek*, nos 5622-5623), titrée « Harangue de M. Talon advocat general au lit de justice du roy tenu au Parlement à Paris le 15. janvier 1648 comme elle a esté publié en Hollande ». (Cette harangue a fait l'objet de deux éditions durant le blocus en 1649 : [1542] et [1598]). Cette édition hollandaise est mentionnée par H. Carrier dans son projet de bibliographie (Mazarine, ms. 4682-4, fol. 260r).

La copie est suivie de la traduction latine d'un commentaire paru en hollandais à la suite de cette harangue (*Den drucker aen de vereenighde Nederlanden*), titrée en italien et latin « Aggiunta in olandese fatta su la stampa della arrengha dell'avvocato Talon. Typographus ad provincias confederatas Belgii ».

Incipit : « Exemplum sumite, O Provinciae liberæ ac confederatæ, ab hac oratione non solum totius Galliae nomine, verum etiam universæ christianitatis, ore huius advocati prolata [...] ».

MD France, vol. 860, fol. 23-25

- ***Propositions faites par Messieurs les deputez de l'assemblée generale de la province. À Messieurs les consuls de la Ville de Tholon. Et leur responces en suite article par article***, à Thollon, chez Benoist Collomb [...], 1652, 18-[2 bl.] p., in-4°, [2920]

Très rare, ni à la Mazarine, ni à la BnF (Mazarine, ms. 4682-4, fol. 262v).

MD France, vol. 1718, fol. 96-105

- **Question, s'il y doit avoir un premier ministre dans le Conseil du roy. Raison d'Estat et politique tres-importante à décider, pour le bien du souverain, & pour le repos de la patrie**, à Paris, [s. éd.], M.DC.XLIX., 22 p., in-4°, [2950]

Premier fol. lacunaire.

MD France, vol. 869, fol. 333-342

- **[Raisons d'Estat, contre le ministere estrange], [2962]**

Mazarinade manuscrite, titrée « Celebres remarques tres-notables sur l'Estat gouverné par les estrangers avec les inconveniens qui en peuvent arriver ».

Ce texte rédigé en 1648 a circulé sous forme manuscrite avant d'être imprimé en 1649 sous le titre *Raisons d'Estat, contre le ministere estrange* [2962]. L'auteur en serait Marc Vulson de La Colombière (C. MOREAU, *Bibliographie*, t. 2, p. 282-283 et H. CARRIER, *Les Mazarinades*, t. 1, p. 426-427, n. 169).

Le titre de cette pièce diffère quelque peu des autres témoins manuscrits qu'on lui connaît : « Responce à une lettre d'un amy, qui est un advis sur le gouvernement des affaires d'Estat par les estrangers, et les inconveniens qui en peuvent arriver » (Mazarine, ms. 2117, fol. 321 sq.) et « Responce [...] et les inconveniens qui en arrivent » (St-Pétersbourg, Bibl. nat. russe, section des livres rares, 12. VIII. 7, t. 29, n° 6^{bis}). On pourrait ajouter un « Advis sur l'Estat » à la Bibliothèque historique de la Ville de Paris (ms. 573, fol. 1-17), mais dont le titre suggère plutôt qu'il est la copie de l'*Advis sur l'Estat* [548], une contrefaçon de [1962].

Incipit : « Article premier. C'est une maxime politique receüe de tout temps que les estrangers introduises les moeurs & les vices de leurs paÿs dans celuy qu'ilz viennent habiter, y corrompent toutes choses [...] ».

Explicit : « [...] comme remarquent Quinte Curse et Heredante [*sic*, pour Hérodote] en son livre sixiesme ».

Ce manuscrit est suivi de deux courts extraits de Flavius Vopiscus (*Histoire Auguste*, Vie d'Aurélien, § 43), sur certains mauvais conseillers qui abusent le prince, et de Robert Gaguin (*Compendium super Francorum origine et gestis*, lib. IX, éd. de 1500, fol. 92, passage modifié ou interpolé), sur le cardinal Jean de La Grange, sous Charles VI. Ces deux éléments permettent peut-être de suspecter un projet de réédition augmentée.

MD France, vol. 879, fol. 274-279

- ***Les Raisons ou les motifs véritables de la deffense du Parlement & des habitans de Paris. Contre les perturbateurs du repos public & les ennemis du roy & de l'Estat***, à Paris, chez François Preuveray [...], M.DC.XLIX., [2]-[2]6 p., in-4°, [2967]

Autre édition, mentionnée par d'Artois et Carrier de [2967] (Mazarine, ms. 4682-5, fol. 4v).

MD France, vol. 866, fol. 90-102

- ***Recueil de toutes les pièces faites contre le cardinal Mazarin, sur l'enlevement du roy de sa bonne ville de Paris***, à Paris, [s. éd.], M.DC.XLIX., in-4°, [3047]

Édition distincte de [3047] par quelques différences typographiques (Mazarine, ms. 4682-5, fol. 44v). Il s'agit d'une page de titre à l'usage d'un recueil. Le document étant perdu et n'ayant pas été plus précisément décrit dans d'anciens catalogues, nous ignorons quelles pièces avaient été reliées derrière cette page de titre.

Bibliothèque, [67 Cz 5] (**DOCUMENT PERDU**)

- ***Reflexions sur le changement des grands vicaires, fait par Monsieur le cardinal de Rets***, [s. l.], [s. éd.], [1656], 5-[1 bl.] p., in-4°, [2^{ème} suppl. 165]

Texte exclu des mazarinades par H. Carrier pour des raisons chronologiques (Mazarine, ms. 4682-5, fol. 55v).

MD France, vol. 899, fol. 147-149

- ***La Relation de ce qui s'est passé à la Cour. En la reception de Messieurs les deputez du parlement de Paris***, à Paris, [s. éd.], M.DC.LII., 7-[1 bl.] p., in-4°, [3114]

MD France, vol. 890, fol. 39-42

- ***Relation de ce qui s'est passé en l'assemblée tenuë en l'hostel de ville de Paris, le vingt-unième juillet mil six cens quarante-neuf***, à Paris, par P. Rocolet [...], M.DC.XLIX., avec privilege de Sa Majesté, 7-[1 bl.] p., in-4°, [3124]

Très rare (Mazarine, ms. 4682-5, fol. 79v).

MD France, vol. 867, fol. 135-138

- ***Relation de ce qui s'est passé en Parlement toutes chambres assemblées, le vendredy 29. décembre 1651. Ensemble l'arrest contre le cardinal Mazarin et ses adherans***, à Paris, de l'imprimerie de la veufve J. Guillemot [...], M.DC.LI., 8 p., in-4°, [3129]

MD France, vol. 877, fol. 504-507

- ***Relation de tout ce qui s'est fait & passé en la deputation de corps de la milice de Paris. Et l'assurance que le roy a donnée de se rendre lundy à Paris, avec toute la satisfaction qu'on a desirée de Sa Majesté***, à Paris, chez Pierre Le Petit [...], M.DC.LII., avec privilege du roy, 11-[1 bl.] p., in-4°, [2^{ème} suppl. 170]

Édition en 11 p. de [3144].

MD France, vol. 889, fol. 382-387

- ***Relation veritable de tout ce qui s'est faict et passé au Parlement en presence de Monseigneur le duc d'Orleans, & Monsieur le Prince de Condé, le 26. juillet 1652. Ensemble la teneur de l'arrest dudit jour***, à Paris, de l'imprimerie de la veufve J. Guillemot [...], M.DC.LII., 7-[1 bl.] p., in-4°, [3250]

MD France, vol. 889, fol. 292-295

- ***Remonstrance à la reine sur les abus des intendans de justice, et de la cruauté de l'exaction des deniers royaux à main armée***, à Paris, de l'imprimerie de Nicolas Jacquard [...], M.DC.XLVIII., avec permission, 8 p., in-4°, [3291]

Bibliothèque, 66 Az 32 (3)

- **[*Remonstrances tres-humbles que presente au roy, et à la reyne regente mere de Sa Majesté la Chambre des comptes, sur les moyens par lesquels les deniers...*], [3345]**

Copie manuscrite de 1648, titrée semblablement à la pièce imprimée : « Remonstrances tres-humbles que presente au roy, et à la reyne regente mere de Sa Majesté la Chambre des comptes, sur les moyens par lesquels les deniers provenus depuis plusieurs années des levées ordinaires et extraordinaires faictes sur le peuple par forme de taille, des impositions anciennes, et nouvelles baillées à ferme, des autres impositions et taxes extraordinaires d'aisez, celles des entrées des villes, marchez, et autres lieux, des creations de nouveaux offices, augmentation de gages, droicts et autres attributions à des officiers, des constitutions de rentes sur les finances de Sa Majesté, des alienations de son domaine et revenus, des retranchements de gages et rentes, et autres moyens extraordinaires ont esté dissipez à la ruyne des affaires de Sa Majesté et de son Estat, et à la foudre et oppression de ses bons sujets ».

MD France, vol. 860, fol. 199-218

- **[*Requete de Madame la duchesse de Longueville au parlement de Rouan*], [3473]**

Copie manuscrite titrée « Requete de Madame la duchesse de Longueville au parlement de Rouen, à Rotterdam, 1650. ».

MD France, vol. 870, fol. 177

- **[*Requete de Madame la Princesse de Condé, à Messieurs du Parlement, pour la justification de Messieurs les Princes. Le deuxième decembre, mil six cens cinquante*], [3475]**

Copie manuscrite titrée « Requete de Madame la Princesse. 2. decembre 1650. ».

MD France, vol. 872, fol. 327-328

- ***Requete des peuples de France affligez des presens troubles à Nosseigneurs de la court de parlement, seant à Paris***, [s. l.], [s. éd.], M.DC.LII., 16 p., in-4°, [3490]

Autre édition de [3490], renseignée par H. Carrier (Mazarine, ms. 4682-5, fol. 207v). Pièce reproduite dans C. MOREAU, *Choix de mazarinades*, t. 2, p. 465-483.

MD France, vol. 885, fol. 86-93

- ***La requete des trois estats présentée à Messieurs du Parlement***, [s. l.], [s. éd.], M.DC.XLVIII., [2]-6 p., in-4°, [3494]

Autre édition de [3494] renseignée par d'Artois et Carrier (Mazarine, ms. 4682-5, fol. 210v).

MD France, vol. 853, fol. 143-146

MD France, vol. 861, fol. 405-408

- ***Response de Monsieur le Prince de Condé contre la verification de la declaration envoyée contre luy au parlement de Paris***, [s. l.], [s. éd.], M.DC.LII., 19-[1 bl.] p., in-4°, [3410]

MD France, vol. 890, fol. 64-73

- ***[Response du roy, à la lettre de Son Altesse Royale. Du vingt-septiesme aoust 1652.]***, [3432]

ou ***[Response faite par le roy à la derniere lettre de Son Altesse Royale]***, [3445]

ou ***[La veritable response faite par le roy à la dernière lettre de Son Altesse Royale]***, [3959]

Copie manuscrite titrée « Response de Sa Majesté à la lettre de Son Altesse Royale ».

En marge de la copie, et d'une autre main, deux notes historiques sur les journées du 25 juin (magistrats molestés à la levée du Parlement) et 4 juil. 1652 (incendie de l'Hôtel de ville), auxquelles la lettre du roi fait allusion (fol. 150r).

MD France, vol. 884, fol. 149-152

Autre copie manuscrite ou brouillon final, sans titre. Mention en en-tête : « 12. 7^{bre} 1652 ».

Incipit : « Mon oncle, c'est avec beaucoup de raison que vous reconnoissez par vostre lettre du 9e de ce mois [...] ».

MD France, vol. 888, fol. 272-274

- **[*Response du roy donnée par escrit au sieur Pietre, procureur de Sa Majesté en l'Hostel de Ville de Paris. Tendante au restablissement des cours souveraines ; & à envoyer des passeports necessaires aux officiers, communautez, bourgeois, & habitans de sa bonne ville de Paris*], [3434]**

Copie manuscrite, titrée « Response au procureur du roy et de la Ville de Paris ». Mention en en-tête : « 12. sept. 1652. ».

MD France, vol. 884, fol. 306-309

- **[*Response du roy donnee par escrit aux sieurs Le Vieux et Pietre, sur les assurances qu'ils ont portées à Sa Majesté, des bonnes intentions qu'avoit sa bonne ville de Paris pour son service, & pour le restablissement de son auctorité*], [1^{er} suppl. 212]**

Brouillon muni de rares corrections. Mention en en-tête : « 28 7^{bre} 1652 ». Au verso du 2^{ème} feuillet : « Project de response à Messieurs Le Vieux et Pietre ».

MD France, vol. 888, fol. 297-298

- **[*Response du roy faite au [sic] deputez du clergé de Paris*], [3438]**

Copie manuscrite, titrée « Response du roy à Messieurs du clergé de Paris ». Mention en en-tête : « XIII. septemb. 1652. ».

MD France, vol. 884, fol. 320-321

Response du roy, faite aux deputez de son parlement de Paris séant à Pontoise, le douziesme jour d'aoust 1652., à Pontoise, par Julien Courant [...], M.DC.LII., avec privilege de Sa Majesté, 7-[1 bl.] p., in-4°, [3437]

Autre édition rare de cette mazarinade, identifiée par H. Carrier (Mazarine, ms. 4682-5, fol. 191v).

MD France, vol. 889, fol. 314-317

Brouillon (vol. 884, fol. 52-56) et mise au propre (vol. 888, fol. 245-246) d'un

texte qui, épuré de moitié, voire résumé pour certains passages, a été publié sous le titre susmentionné et aussi le suivant : *Le Consentement donné par le roy à l'esloignement du cardinal Mazarin. Le 12. aoust 1652*, [766] et [1^{er} suppl. 71].

Incipit : « Le roy ayant entendu et consideré ce qui lui a esté representé par les députés de sa cour de parlement establee près de sa personne [...] ».

Explicit : « [...] et le remede que des officiers affectionnez et fidels estiment pour la guarir en ostant aux factieux le pretexte qu'ils ont pris pour leur ».

MD France, vol. 884, fol. 52-56

MD France, vol. 888, fol. 245-246

- ***Response faite par Leurs Majestez aux deputez du parlement & de la Ville*** [de Bordeaux], **le 2. d'aoust 1650. à Libourne**, [s. l.], [s. éd.], [1650], 3-[1 bl.] p., in-4°, [3447]

Rarissime (Mazarine, ms. 4682-5, fol. 196v).

MD France, vol. 868, fol. 348-349

- **[*Response faite par le roy à la derniere lettre de Son Altesse Royale*], [3445]**

Cf. supra : [*Response du roy, à la lettre de Son Altesse Royale. Du vingt-septiesme aoust 1652.*], [3432].

MD France, vol. 888, fol. 272-274

- ***Responses faites aux deputez du parlement de Paris ; le quatriesme & seiziesme juin mil six cens cinquante-deux, le roy estant à Melun***, à Paris, par les imprimeurs & libraires ordinaires du roy, M.DC.LII., avec privilege de Sa Majesté, 8 p., in-4°, [3455]

MD France, vol. 889, fol. 262-265

- **[*Second arrest du Conseil du roy, tenu à Pontoise le 23. juillet, portant cassation de l'arrest du parlement de Paris des 19. & 20. de juillet 1652.*], [3603]**

Copie manuscrite, sans titre.

Incipit : « Le roy estant en son Conseil, considerant l'estat present de son

royaume et que toute la prudence dont Sa Majesté a pu uzer depuis sa majorité pour prevenir les maux de la faction formée durant sa minorité[...] ».

MD France, vol. 888, fol. 211-212

- ***Le Roy des frondeurs. Et comme cette dignité est la plus glorieuse de toutes les dignitez de la terre. Contre le sentiment des esprits du siecle***, à Paris, [s. éd.], M.DC.XLIX., 14-[2 bl.] p., in-4°, [3556]

MD France, vol. 867, fol. 381-388

- « ***Le roy veut que le Parlement sorte de Paris parce qu'il ne croid pas y pouvoir estre en seureté [...]*** » (*incipit*), [Saint-Germain-en-Laye], [s. éd.], [1649], 7-[1 bl.] p., in-fol., [2762]

Rédaction attribuée à Théophraste Renaudot (C. MOREAU, *Bibliographie*, t. 1, p. 284). Pièce rarissime d'après H. Carrier (Mazarine, ms. 4682-4, fol. 188v) : absent de la BnF et de la Mazarine qui n'en possède qu'une copie manuscrite (M 16125 : « Discours pour exciter ceux de Paris à quitter le party du Parlement et se remettre dans l'obéissance du roy »).

Autre édition contemporaine de cette mazarinade dans *Diverses pieces de ce qui s'est passé à S. Germain en Laye, le vingt-troisième janvier 1649. & suivans* [1160], p. 9-20. Rééditée dans C. MOREAU, *Choix de Mazarinades*, t. 1, p. 190-207.

MD France, vol. 866, fol. 128-131

MD France, vol. 884, fol. 299-302

- ***Le Secret de la paix. À la Reyne***, à Paris, chez Hierosme Hameau [...], M.DC.XLIX., avec permission, 16 p., in-4°, [3626]

Exemplaire lacunaire : premier cahier absent, second cahier en mauvais état (troué).

MD France, vol. 866, fol. 188-193

- ***Le Secret de la retraite de Monseigneur le Prince : contenant une fidelle & courte deduction de toutes les intrigues qu'on a joué dans l'Estat depuis son eslargissement ; jusqu'à l'arrest de proscription donné contre le cardinal Mazarin***, [s. l.], [s. éd.], [1652], 30-[2 bl.] p., in-4°, [3628]

Lacune (p. 1-20).

MD France, vol. 890, fol. 129-134

- ***Le Theologien d'Estat à la reyne. Pour faire desboucher Paris***, à Paris, [s. éd.], M.DC.XLIX., 12 p., in-4°, [3770]

Autre édition du [3770] mentionnée par d'Artois et Carrier (Mazarine, ms. 4682-5, fol. 304v).

MD France, vol. 867, fol. 397-402

- ***[Tres-humble et veritable remonstrance de Nosseigneurs du Parlement pour l'eloignement du cardinal Mazarin. Presenté au roy estant à Sully, par Nosseigneurs les deputez]***, [3808]

ou ***[Tres-humbles remonstrances par escrit faites et presentées au roy par Messieurs du parlement de Paris en la ville de Sully sur Loire, contre le retour et pour l'esloignement ou la punition du cardinal Mazarin]***, [3841]

ou ***[Extraict des registres du Parlement, contenant ce qui s'est passé pour l'esloignement du cardinal Mazarin]***, [1351], p. 17-32

Copie des remontrances du Parlement du 23 mars 1652. Mention en en-tête : « 23. mars 1652. M^{rs} du Parlement ».

MD France, vol. 882, fol. 98-108

- ***Tres-humble remonstrance du Parlement au roy, et à la reyne regente***, à Paris, par les imprimeurs & libraires ordinaires du roy, M.DC.XLIX., avec privilege de Sa Majesté, 16 p., in-4°, [3814]

MD France, vol. 866, fol. 59-66

- ***Tres-humble remonstrance faite à Monsieur le Prince de Condé, sur les affaires présentes***, [s. l.], [s. éd.], M.DC.LII., 15-[1 bl.] p., in-4°, [3817]

Texte signé La R. Rare.

MD France, vol. 890, fol. 74-81

- ***Très-humble remonstrance faite au roy, par Messieurs les deputez du parlement de Paris. Contre le retour du cardinal Mazarin***, à Paris, chez Jacob Chevalier [...], M.DC.LII., 7-[1 bl.] p., in-4°, [3822]

Remontrance non authentique d'après Moreau.

MD France, vol. 890, fol. 54-57

- ***Tres-humbles remonstrances des evesques, ecclesiastiques, gentilshommes, officiers, consuls des villes, communautez et particuliers de Provence. Au roy et à la reyne regente***, [s. l.], [s. éd.], [1651], 26 p., in-folio, [sans réf.]

Pièce recensée par A. d'Artois, avec ajouts d'H. Carrier (Mazarine, ms. 4682-5, fol. 330v).

MD France, vol. 1717, fol. 343-355

- **[*Union de la noblesse de France, touchant leurs préminences*], [3906]**

Copie manuscrite. Mention en en-tête : « Confederation de la noblesse de France pour s'opposer à la concession du [titre?] de prince. 8^{bre} 1649 ».

MD France, vol. 867, fol. 302-303

- **[*L'Union generale du Tiers-estat de France*], [3913]**

Copie manuscrite, titrée « Union generale du Tiers-estat de France. 1652 ».

MD France, vol. 881, fol. 197-199

- ***La Veritable harangue faite au roy, par Monseigneur le cardinal de Retz, pour luy demander la paix, & son retour à Paris, au nom du clergé, & accompagné de tous ses deputez. Prononcé à Compiègne le 12. septembre 1652.***, à Paris, de l'imprimerie de la veufve J. Guillemot [...], M.DC.LII., 8 p., in-4°, [3937]

MD France, vol. 889, fol. 367-370

- ***La Veritable lettre circulaire de Messieurs du Parlement envoyée à tous les parlements de France***, à Paris, de l'imprimerie de la veufve J. Guillemot [...], M.DC.LII., 4 p., in-4°, [3940]

MD France, vol. 889, fol. 290-291

- ***[La Veritable response du roy, faite à la harangue de Monsieur le cardinal de Rets, en presence de Messieurs les deputez du clergé de Paris]***, [3955]

Brouillons successifs de cette pièce de 1652. Le premier brouillon est très amendé (vol. 888, fol. 275-276 ; mention au verso du 2^{ème} feuillet : « Response à la harangue de M. le cardinal de Retz »). Le second est beaucoup plus propre (fol. 277-278, mention en en-tête : « 13^e. 7^{bre} 1652. »). Le troisième paraît en être la dernière étape ou une copie de l'imprimé (vol. 884, fol. 320-321 ; mention en en-tête : « XIII. septembre 1652. Response du roy à MM^{rs} du clergé de Paris »).

MD France, vol. 888, fol. 275-276, 277-278

MD France, vol. 884, fol. 320-321

- ***[La Veritable response faite par le roy à la dernière lettre de Son Altesse Royale]***, [3959]

Cf. supra : Response faite par le roy à la dernière lettre de Son Altesse Royale, [3445].

- ***La Veritable response que Monsieur le garde des Sceaux a fait à Messieurs les deputez du Parlement, de la part de Sa Majesté***, à Paris, par les imprimeurs & libraires ordinaires du roy, M.DC.LII., avec privilege de Sa Majesté, 6 p., in-4°, [3962]

MD France, vol. 890, fol. 51-53

- ***La Vérité toute nue ou Advis sincere et des-interessé, sur les veritables causes des maux de l'Etat, & les moyens d'y apporter le remede***, à Paris, [s. éd.], M.DC.LII., 26 p., in-4°, [4007]

Édition en 26 pages identifiée par d'Artois et Carrier (Mazarine, ms. 4682-5, fol. 393v). Attribuée premièrement au P. François Faure (Moreau), mais très certainement d'Arnauld d'Andilly (Cf. H. CARRIER, « Port-Royal et la Fronde : deux mazarinades inconnues d'Arnauld d'Andilly », *Revue d'histoire littéraire de la France*, 1975/1, p. 3-29).

MD France, vol. 890, fol. 1-13

- ***Les Veritez de l'hermite de l'isle d'Oleron, presentées au roy, à Poictiers***, à Paris, [s. éd.], M.DC.LII., 15-[1 bl.] p., in-4°, [4008]

Texte signé « C. D. C. D. » (et non « C. D. C. L. » comme l'indique C. Moreau).
Rare.

MD France, vol. 890, fol. 43-50

- ***Le Vray et le faux, de Monsieur le Prince & de Monsieur le cardinal de Retz***, [s. l.], [s. éd.], [1652], 20 p., in-4°, [4068]

Du cardinal de Retz. Réimprimé annoté par R. DE CHANTELAUZE, *Œuvres du cardinal de Retz*, t. 5, p. 213-148.

MD France, vol. 890, fol. 18-27

Projets supposés de mazarinades

- **« Considerations sur la remontrance du Parlement au roy et à la reine regente »**

Projet de pamphlet composé dans la deuxième quinzaine de février 1649 (H. CARRIER, *Les Mazarinades*, t. 1, p. 191-192, n. 618). Rares corrections.

Le texte répond aux remontrances du 21 janvier ([3319] et [3814]). L'auteur dénonce le manque de sérieux de ces remontrances, réfute l'argument selon lequel Mazarin aurait repoussé la paix « à dessein de se rendre plus nécessaire et d'avoir plus de prétextes de faire des levées d'argent » (fol. 324v), loue la douceur de son gouvernement, dément qu'il ait empoisonné le duc de Bouillon, critique l'arrêt rendu contre lui le 8 janvier et dénonce plus généralement l'irrévérence du Parlement envers le souverain et sa responsabilité dans les troubles actuels, défend enfin les mérites du cardinal au service de la France. Ces *Considérations* très informées « sentent Naudé » pour H. Carrier (*Mazarine*, ms. 3677, A. E. 15). L'ensemble du texte a été analysé par H. Carrier dans ses notes (*ibid.*, A. E. 15-23).

Incipit : « J'ai toute ma vie detesté les libelles diffamatoires et tenu ceux qui se font contre le gouvernement d'un Estat pour les precurseurs de quelque grand orage qui les doit agiter [...] ».

Explicit : « [...] et n'avoit voulu iniquement tirer de son opprobre toute sa recommandation ».

MD France, vol. 861, fol. 323-337

- **« Considerations sur le tumulte de l'année 1648 »**

Projet de pamphlet composé en septembre-octobre 1648 (mention « aoust » reportée en tête du document au classement), au moment des conférences de St-Germain (H. CARRIER, *Les Mazarinades*, t. 1, p. 191-192, n. 618). Rares corrections d'une autre main.

Ces *Considérations* sont assez équilibrées et légalistes, pas exagérément mazarinistes. Le texte commence par l'évocation de quelques troubles qui agitèrent le royaume depuis la fin du Moyen Âge, en particulier sous Henri III, en montrant les limites des comparaisons que l'on peut en faire avec l'agitation présente (fol. 338-342r). Puis l'auteur dresse, en tentant de prendre de la hauteur, le tableau des désordres actuels, contestation intérieure comme dangers extérieurs (fol. 342r-346r), présentant une France « qui n'a point d'ennemis si redoutables qu'elle-mesme » (fol. 345r). Se penchant enfin sur les remèdes à cette situation (fol. 346r-347r), il loue la conduite de la reine aux conférences de

St-Germain et s'en remet aux lumières des souverains.

Incipit : « Le tumulte arrivé à Paris au mois d'aoust de l'année 1648 est si extraordinaire qu'il s'en rencontrera difficilement un autre qui l'esgale en sa violence, non plus qu'en sa cause & en son succez [...] ».

Explicit : « [...] & qu'il n'est pas permis de lever pour penetrer dans des misteres qui nous sont deffenduz & qu'il faudroit dissimuler si nous les avions decouverts ».

MD France, vol. 861, fol. 338-347

- **« De tous les desordres et malheurs dont cet Estat se treuve affligé depuis quelques années, le nom de Son Eminence n'en est que le pretexte, comme l'interest, la vengeance et l'ambition d'autres en sont les veritables causes [...] »**

Texte mazariniste daté au classement du 3 avril 1652. La nature du document, entre mémoire et projet de pamphlet, est difficile à déterminer. Le ton du texte est en effet très posé.

L'auteur analyse la situation du royaume quelques mois après le retour du cardinal et s'attache, en particulier dans sa seconde moitié, à déterminer la responsabilité des princes dans les désordres actuels.

Explicit : « [...] et pour en esperer beaucoup d'avantage et de douceur, soit pour le public, soit pour les particuliers ».

Peut-être s'agit-il de la pièce que mentionne Bluet dans sa lettre à Mazarin du 30 mars 1652 : « J'envoie une petite piece que Vostre E. ne trouvera pas mauvaise » ? (MD France, vol. 882, fol. 140r).

MD France, vol. 882, fol. 156-160

- **« Declaration pour eriger en republique la ville de Bourdeaus et envoyée par Messieurs de Bordeaux »**

Projet de constitution républicaine daté de décembre 1651. Le titre est de la main de Mazarin (d'après H. Carrier, *Mazarine*, ms. 4677, A. E. 149). Mention d'une autre main : « traduit d'anglois » : c'est en effet la traduction d'un projet anglais dont une autre version est conservée dans le portefeuille de Condé à la BnF (« Les principes, fondement et gouvernement d'une republique », ms. fr. 6731, fol. 336-338). Sauf erreur, le titre laisse croire que cette pièce a été transmise au cardinal par des magistrats bordelais.

Ce projet fut apparemment communiqué par deux agents anglais, Saxeby et Arondel. (A. CHÉRUÉL, *Histoire de France sous le ministère de Mazarin*, t. 1, p. 57-60 et V. COUSIN, *Madame de Longueville*, p. 464-475). La version des

Affaires étrangères est munie d'un préambule. La version de la BnF est suivie d'« Un manifeste declarant le sens du peuple et habitans de [blanc] » (fol. 338-341).

Cette république consiste principalement en l'élection annuelle d'un « parlement » ou « representatif » dans lequel réside la « suprême autorité de France ». Il est élu par les hommes de 21 ans ni serviteurs, ni mendiants. Tous les électeurs sont éligibles, à l'exception des « officiers publics » durant trois ans ; la mandature empêche aussi aux avocats l'exercice de leur profession. Les décisions y sont prises à la majorité absolue. Le pouvoir des représentatifs s'étend « sans le consentement ou la concurrence d'aucune aultre personne ou personnes », 1. aux relations diplomatiques ; 2. à la sûreté de leurs vies, liberté et biens ; 3. à la fiscalité. Leurs droits sont au contraire limités pour garantir la liberté de conscience, une sorte d'État de droit, une certaine séparation des pouvoirs, certains droits individuels, la liberté du commerce, la limitation des confiscations et la peine de mort *etc.* On reconnaît en effet dans ce programme l'influence anglaise.

La qualité de mazarinade de cette pièce originale est discutable. Était-elle destinée à la diffusion ? Si l'on considère plus son contenu que son devenir, elle trouvera sa place dans cet inventaire. Hubert Carrier y a en tout cas porté de l'intérêt en prenant à son propos d'abondantes notes (Mazarine, ms. 4677, A. E. 149-152).

Chronologiquement et politiquement, cette pièce est à rapprocher du *Concordat de l'union faite entre le parlement et la ville de Bordeaux, avec Nosseigneurs les Princes ; contre les ennemis de l'Estat*, [731], du 7 janvier 1652.

Incipit : « Nous les princes de Condé et Conti, ministres généraux de l'Estat, magistrats, colonels, capitaines, officiers et peuple de Bordeaux et du païs d'alentour [...] ».

Explicit : « [...] contre lequel l'offendeur ne peut alleguer aucune juste cause ou raison d'exception ».

MD France, vol. 877, fol. 511-513

- **« Je replique qu'il ne se pouvoit mieux respondre qu'on a faict par M. Damville à l'instance de S. A. R., et de Monsieur le Prince d'envoyer des deputez ; à present je croy qu'il faudroit promptement publier un escrit [« escrit » réécrit par dessus « papier »] qui fit cognoistre à quel point les Princes s'esloignent de vouloir contribuer en effect au calme de la France, lors qu'ils le protestent en paroles, sur quoi il me semble qu'il y a beau champ. Premierement faisant remarquer [...] »**

Copie légèrement corrigée d'une lettre de Mazarin à Le Tellier, de Reims, le 28 août 1652. C'est une esquisse assez détaillée d'un projet de réponse, jamais imprimé, à la déclaration des Princes devant le Parlement du 22 août 1652

([879], [889] et [955]), dont les papiers du cardinal conservent trois exemplaires manuscrits (*cf. supra*).

Cette lettre a été éditée par A. Chéruef (*Lettres du cardinal Mazarin pendant son ministère*, t. 4, n° 71, p. 173-178) à partir d'une autre copie conservée à la bibliothèque Mazarine (ms. 2216 [anc. cote : 1719-3], fol. 1 sq).

Explicit : « [...] d'où Sa Majesté ne peut que retirer un grand avantage pour achever de les reduire à la raison et pourvoir au repos de l'Etat et au soulagement de son peuple ».

MD France, vol. 888, fol. 250-252

- **« Je suis françois de naissance et chrestien de religion, et par ces deux titres, ne pouvant estre que tres sensiblement touché de l'estat desplorable des affaires presentes, [...] »**

Projet de pamphlet gouvernemental manuscrit datant du blocus de Paris (Mazarine, ms. 4677, A. E. 34). Rares corrections. Mention en haut du premier feuillet : « Sur la guerre de Paris ».

Il s'agit d'un long texte adressé aux membres du Parlement. Après une courte introduction en forme de plainte sur la ville de Paris, vide de son roi, « vray soleil de l'Etat », l'auteur entreprend de porter « le flambeau pour [leur] faire voir les précipices qui [les] environnent » (fol. 576-577). Il dénonce l'illégitimité d'une attitude qui consiste à attaquer le roy « soubz pretexte d'appuyer son autorité » (fol. 577v), et démontre au Parlement que sa place est dans l'obéissance du roi (fol. 578r-583r). Puis il s'appuie sur l'Écriture pour expliquer « en quoy consiste le devoir des sujetz envers les puissances souveraines » (fol. 583r-585v) avant d'en revenir à l'attitude présente du Parlement et à la réfutation des principaux arguments des magistrats frondeurs (fol. 586-598).

Explicit : « [...] Ne la contraignés donc point d'uzer de la justice, donnés luy plustost les moyens d'employer sa clemence. Fin. ».

MD France, vol. 864, fol. 576-598

- **« La protection visible que Dieu autheur de tout bien a daigné prendre en tout temps du soustien de cette monarchie en abaissant et mortiffiant les ennemis & les envieux de sa gloire [...] »**

Très long projet de déclaration royale inédite de janvier 1649, mentionné par H. Carrier (*Les Mazarinades*, t. 1, p. 191-192, n. 618). Après un préambule fleuve violemment dirigé contre le Parlement (fol. 318-342), les Parisiens sont enjoins à ne plus le reconnaître « en aucune des fonctions qui luy appartiennent » (fol. 343r) et de ne pas se joindre à sa rébellion si les magistrats refusaient de se

transporter à Montargis. Le texte est non daté mais le roi y fait référence à la déclaration transférant le Parlement à Montargis [917] et à « l'inévitable nécessité de sortir de nostre bonne ville de Paris, dont nous avons pris enfin la resolution [...] et l'avons executée cette nuit dernière [5 au 6 janvier 1649] » (fol. 342r-v).

Explicit : « [...] Car tel est nostre plaisir. En foy de quoy nous avons fait metre nostre scel à ces dictes presentes. Donné à ».

MD France, vol. 883, fol. 318-345

- **« Le roy avoit cru qu'ayant donné de nouvelles marques d'affection et de sa confiance à son parlement de Paris par la response que Sa Majesté fist donner par escit à ses deputez il y a huit jours [...] »**

Série de huit pièces de brouillons, plus ou moins complètes, d'une réponse du roi, non identifiée ou inédite, à des remontrances du Parlement. Ils semblent avoir été travaillés sur une période assez longue (mars-juin 1652 à première vue).

Incipit : fol. 60-64 : « Depuis que nous sommes entrez en nostre majorité et que selon les loix de nostre royaume nous avons pris la conduite de noz affaires [...] » (« mars 1652 » indiqué sur le premier feuillet) ; fol. 95-103 : « Le roy s'estant fait lire diverses fois en particulier et depuis peu en presence des deputez de son parlement de Paris les remonstrances [...] » (« 21 may 1652 » indiqué au verso du dernier feuillet) ; fol. 104 : « Depuis que le roy est entré dans sa majorité et que, selon les loix du royaume, Sa Majesté a pris elle mesme la conduitte de ses affaires [...] » ; fol. 105-112 : « Depuis que le roy est entré dans sa majorité et que selon les loix du royaume Sa Majesté a pris elle mesme la conduitte de ses affaires [...] » ; fol. 113-120 : « Le roy s'estant fait lire diverses fois en particulier et depuis peu en presence des deputez de son parlement de Paris, les remonstrances [...] » ; fol. 121-123 : « Le roy s'estant fait lire diverses fois en particulier et depuis peu en presence des deputez de son parlement de Paris, les remonstrances [...] » ; fol. 124-133 : « Le roy avoit cru qu'ayant donné de nouvelles marques d'affection et de sa confiance à son parlement de Paris [...] » (paraît être le dernier état du brouillon) ; fol. 153-160 : « Le roy avoit cru qu'ayant donné de nouvelles marques d'affection et de sa confiance à son parlement de Paris [...] ».

MD France, vol. 888, fol. 60-64, 95-103, 104, 105-112, 113-120, 121-123, 124-133, 153-160

- **« Le véritable estat où le cardinal Mazarin a laissé les affaires en partant de la Cour au mois d'aoust 1652 »**

Court texte, légèrement corrigé, rédigé au moment du second exil de Mazarin. Mention au *verso* du 2^{ème} feuillet : « Escrit touchant Monseigneur le cardinal. 1652 ». Il s'agit d'un état des questions politiques et militaires, intérieures et extérieures.

C'est le même projet que celui commençant par « Monsieur le cardinal ayant demandé permission de se retirer [...] » (*cf. infra*). Les deux textes partagent un même plan, de mêmes expressions et parfois des phrases communes, sans que leur comparaison permette de déduire l'antériorité de l'un des deux : l'un est sûrement la réécriture de l'autre. On note le ton excessif et emphatique des deux extrémités de celui-ci :

Incipit : « Voiez pour la deuxieme fois le cardinal Mazarin qui s'offre en sacrifice pour estre immolé comme une victime innocente au repos de l'Estat [...] ».

Explicit : « [...] mais il a mieux aymé se sacrifier encore cette fois que de se maintenir dans la Cour par un accommodement dommageable au roy et à tout le royaume ».

MD France, vol. 888, fol. 248-249

- **« Les crimes de M. le Cardinal »**

Brouillon d'un projet de pamphlet au ton ironique, très corrigé d'une seconde main. Rédigé en 1651 (H. CARRIER, *Les Mazarinades*, t. 1, p. 191-192, n. 618).

Le dessein de cette pièce est peut-être fort ancien. On lit en effet dans le dixième volume des *Carnets* du cardinal, à l'automne 1648, la réflexion suivante : « Le vrai moyen pour dissiper toutes ces méchancetés, ce seroit de faire un livre dans lequel on dit contre moi tout ce qui pourroit tomber dans l'esprit du plus méchant » (cité par A CHÉRUÉL, *Histoire de France pendant la minorité de Louis XIV*, t. 3, p. 393). C'est tout à fait l'esprit de ce projet.

On remarque dans le titre le goût de Mazarin pour l'absurde ou l'ironie. Il se manifesta aussi, H. Carrier l'a remarqué (*Les Mazarinades*, t. 1, p. 169, n. 498), lorsque le cardinal demanda à Lionne de publier une pièce visant à démentir son enrichissement et lui suggéra les titres *Voleries et transport d'argent faicts par le cardinal Mazarin* ou *Richesses descubertes du cardinal* (*Cf. infra* « Mémoire de ce que le cardinal Mazarin croid de voir en France »).

Le texte est structuré en dix chapitres, correspondant à autant de crimes : « Ingratitude » (fol. 515v), « Ambition démesurée » (fol. 516v), « Fainéantise » (fol. 517v), « Avarice insatiable » (fol. 518r), « Vengeance » [réécrit sous « Humeur vindicative », biffé] (fol. 520v), « Cruauté » (fol. 522r), « Il a laissé descheoir l'autorité royale » (fol. 528), « Sa timidité » (fol. 530v), « Son peu

d'application » (fol. 535r), « Son peu d'adresse et d'habilité » (fol. 536v).

Incipit : « Auguste Parlement, illustres sénateurs, qui signalez depuis trois ans votre zele pour le bien de l'Etat [...] ».

Explicit : « [...] l'autorité royale qu'ilz ayment mieux destruire que de souffrir celle d'un pernecieux ministre ».

Il faut signaler qu'un état postérieur de ce projet se trouve dans le 15^{ème} vol. des *Mélanges* de Colbert à la BnF (« Les crimes du Cardinal », fol. 159-189r). Les dix chapitres restent inchangés bien que ce brouillon reste encore très corrigé.

MD France, vol. 877, fol. 515-540

- **« Les héros des premiers temps ont eu cet avantage sur ceux des siècles suivans, que la plupart des hommes qui vivoient alors dans cette belle innocence qui a depuis esté corrompue par la viellesse des aages [...] ».**

Projet de pamphlet inédit contre le cardinal de Retz.

Commentaire d'Hubert Carrier sur cette pièce : « Libelle sanglant contre le Coadjuteur, fait en 1650 (mention marginale fol. 165r), mais après la guerre de Guyenne à laquelle la péroraison fait allusion (fol. 177r). Le texte de 1650 a été copié et corrigé d'une autre main en 1651, remanié pour répondre au [1127] [*Discours libre et veritable sur la conduite de Monsieur le Prince et de Monseigneur le Coadjuteur*]. C'est un chef-d'œuvre d'ironie ». (Mazarine, ms. 4677, A. E. 154).

Explicit : « [...] C'est à vous maintenant, Monseigneur, de faire le reste, puisqu'il n'est accordé qu'aux gens de vertu et de probité de vaincre l'opiniastreté des mechans ».

MD France, vol. 880, fol. 159-177

- **« Lettre d'Urbicius à Rusticus »**

Projet de pamphlet de 1652. Rares corrections.

Le propos tourne autour de la défense du cardinal. L'auteur démontre en particulier que Mazarin est romain, non sicilien et souligne la malhonnêteté du grief de nationalité envers le cardinal : « c'est une mauvaise maxime de rejeter absolument les estrangers de l'administration publique, où toutes les histoires, et la nostre particulièrement, nous font voir qu'ils ont souvent tres heureusement reussis » (H. CARRIER, *Les Mazarinades*, t. 1, p. 191-192, n. 618 et Mazarine, ms. 4677, A. E. 244-245).

Incipit : « Monsieur, Vous me demandez des commentaires de nos Gaules comme si j'estois un autre Cesar. Et vous desirez que pendant vostre

elongnement [*sic*] mes lettres vous tiennent lieu de lunettes d'approche [...] ».

Explicit : « [...] et des maximes qui me font souvent observer le silence en des choses de beaucoup moindre importance. Je suis, Monsieur, votre tres fidele et tres affectionné serviteur Urbicus ».

MD France, vol. 883, fol. 299-312

● « **Mémoire de ce que le cardinal Mazarin croit de voir en France** »

Projet très sommaire, daté du 28 juin 1651, dont l'objectif final aurait été la publication d'un état de la fortune de Mazarin à partir des livres de comptes de ses banquiers. Le cardinal lui-même en est à l'origine dans une lettre à H. de Lionne, écrite à Brühl le 26 mai 1651. Il suggère les titres ironiques de *Voleries et transport d'argent faicts par le cardinal Mazarin* ou *Richesses descouvertes du cardinal* (A. CHÉRUÉL, *Lettres du cardinal Mazarin pendant son ministère*, t. 4, n° 71, p. 220 sq).

Incipit : « À Monsieur Tubeuf, pour la maison et place qu'il luy a vendue [*i. e.* l'hôtel Tubeuf] : 600000 lt [...] ».

Sur les difficultés d'aboutissement de ce projet, on consultera la synthèse qu'en a donnée H. Carrier (*Les Mazarinades*, t. 1, p. 169-170) et, pour plus de détails, les lettres de Naudé à Mazarin des 17 et 23 juin 1651 (MD France, vol. 875, fol. 210-211, fol. 252v) ainsi que celles de Colbert au même des 11 juin (*ibid.*, fol. 187v) et 16 oct. (*ibid.*, vol. 885, n° 89 ; éd. P. CLÉMENT, *Lettres, instructions et mémoires de Colbert*, t. 1, n° 89, p. 196-197).

Il en ressort principalement que Naudé, après avoir lu chez Lionne la première lettre-projet du cardinal (qui consistait en un état de ses dépenses au service du roi), propose à son auteur de dresser plutôt un état complet de ses dettes au moment de sa sortie du royaume, gagne à cette idée Lionne, et en rassemble la matière, alors que Colbert avait eu la même intuition (lettre du 11 juin à Mazarin). Le feuillet conservé aux Affaires étrangères répond à cet objectif, mais n'est pas de la main très reconnaissable de Naudé.

Finalement, Naudé se désole des lenteurs du projet, particulièrement des atermoiements de Colbert : « Pour moy, si j'avois autant de pouvoir et de crédit que de bonne volonté, je m'y prendrois d'autre façon que je ne fais pas, estant soumis à d'autres personnes qui ne semblent pas avoir toute la chaleur pour V. E. qu'ils pourroient [...] » (MD France, vol. 875, fol. 210v). Selon lui, la pièce aurait nécessité une publication rapide pour être efficace. En octobre, Colbert finit par envoyer au cardinal « l'eclaircissement entier de tout ce que Vostre Eminence avoit avancé et generalement de l'estat de toutes ses affaires ». Il ajoute : « Je le reduisis, l'augmentant et le tournant en la forme que je jugeay la plus favorable pour estre reçu du public » et précise : « j'avois envie d'augmenter cet estat le plus vraysemblablement qu'il se pourroit » (MD France, vol. 885, n° 89 ; éd. P. CLÉMENT, *Lettres, instructions et mémoires de Colbert*, t. 1, n° 89,

p. 196-197). Mais à l'automne, Mazarin est absorbé par d'autres préoccupations et la pièce ne vit jamais le jour.

MD France, vol. 878, fol. 229

- **« Mémoire pour servir à la pièce qui sera dressée intitulée *Eclaircissement des deniers qui ont été levés en France et de leur employ depuis la régence par un dialogue d'un bourgeois de Paris avecq un commis des finances* »**

Projet de mazarinade datant probablement de la fin 1650, d'après sa place dans les papiers de Mazarin (H. CARRIER, *Les Mazarinades*, t. 1, p. 191-192, n. 618).

Il est très envisageable que ce soit à ce projet que fasse référence Naudé dans une lettre à Mazarin du 17 juin 1651 : « Vray est que si le Secrétaire [*i. e.* Lionne] m'eust voulu seconder, le *Discours du bourgeois* auroit été imprimé et dix milles exemplaires distribués auparavant votre retour de Champagne. Mais la crainte qu'il eut de le faire à l'insceu de V. E. empescha ce coup qui n'auroit pas été inutile » (MD France, vol. 875, fol. 210v). H. Carrier, qui a relevé ce passage dans ses notes, rappelle l'approximation coutumière de Naudé en matière de titres et pense que ce pamphlet a dû rester manuscrit (Mazarine, ms. 4677, A. E. 86v). Cette hypothèse est confortée par la date supposée du projet décrit ici (fin 1650) qui correspond bien au « retour de Champagne » évoqué par Naudé. Mazarin a en effet passé le mois de décembre à suivre l'armée de Champagne et rentre à Paris le 31 (H. CARRIER, *Les Mazarinades*, t. 1, p. 169, n. 501).

Quant au contenu, tout est dans le titre. Hubert Carrier y voit une « pièce bien faite » (Mazarine, ms. 4677, A. E. 61).

Incipit : « Le Bourgeois. Monsieur, avez-vous les pièces qui ont été imprimées depuis peu contre Monsieur le Cardinal Mazarin que je vous ai envoyées ? [...] ».

Explicit : « [...] pour le service de l'Estat, ne s'estant réservé que ce qui luy a été nécessaire pour l'entretien de sa maison ».

MD France, vol. 872, fol. 458-471

- **« Memoire sur les troubles de l'Etat »**

Projet de pamphlet daté au classement de juillet 1652. Quelques corrections et ajouts. Le titre et la date ont été chacun renseignés par une autre main. Si la date est juste, elle correspond au moment où l'entourage de Mazarin avait le plus de mal à faire imprimer ses libelles (H. CARRIER, *Les Mazarinades*, t. 1, p. 189).

D'un propos assez général, le texte dénonce l'attitude des princes (« ce n'est pas assez d'estre nés grands, il fault qu'ils adjoustent au lustre de leur naissance le lustre des vertus ; autrement, ils tombent dans une audace insupportable » ;

fol. 251r) et la prétention des magistrats (« il faut que la monarchie perisse ou qu'ils apprennent à obeir » ; fol. 250v). L'auteur tente enfin très éloquemment, sous forme de péroraison, d'arracher le peuple aux tromperies : « C'est maintenant à toi, pauvre peuple que j'adresse mon discours [...]. Ouvre les yeux, rentre dans toi-mesme et sorts de ton aveuglement. Ils te font passer le blanc pour le noir [...]. Ne consideres-tu point qu'ils te font porter la marotte et que leur interest est en tout contraire au tien ? Ne scais-tu pas que dans leurs capitulations et leurs accommodements ils n'ont jamais parlé de toi ? [...] On n'a jamais vu de leurs traitéz où l'indamnité de leurs fraix n'ait pas esté comprise, et le roy ne leur peut tenir parole qu'en t'oprimant [...]. N'attends point le conseil de ceux qui scavent que toutes les amnisties et les abolitions ne peuvent efaçer leur félonnie et leur ingratitude. Aye recours à la clemence et à la bonté de ton maistre [...]. Va doncq promptement et lui faits cognoistre [...] qu'il t'est insupportable de veoir que des tyrants et des usurpateurs de son autorité triomphent de ton malheur » (fol.252v-253v).

Incipit : « Les injustes entreprises que l'on fait contre la dignité royale, l'ordre perverti de la justice et la ruine entiere des peuples ont mis la France dans un si déplorable estat qu'elle n'a plus de vigueur pour se plaindre [...] ».

Explicit : « [...] et qu'il t'est aussi doux d'obeir à ton prince legitime qu'il t'est insupportable de veoir que des tyrants et des usurpateurs de son autorité triomphent de ton malheur ».

MD France, vol. 883, fol. 246-253

- **« Monseigneur le cardinal Masarin [sic] aiant esté naturalisé françois, et comme tel, nommé par le feu roy pour estre cardinal national françois, et le pape Urbain l'aiant accepté en cette qualité [...] »**

Court texte sur la qualité de Français et la place au Conseil du cardinal Mazarin, daté au classement de janvier 1652. Termine sur l'évocation de deux étrangers faits dernièrement pairs de France : l'archevêque de Reims (Gabriel Gifford, † 1629) et le prince de Monaco (Honoré II, † 1662). La nature précise du document, entre projet de pamphlet, libelle manuscrit ou simple mémoire est difficile à déterminer. L'usure prononcée au niveau d'anciennes pliures correspondant à la réduction à un petit format suggère qu'il pourrait avoir circulé.

Explicit : « [...] le second a esté le prince de Monaco fait duc de Valentinois et pair de France ».

MD France, vol. 881, fol. 190-191

- **« Monsieur le cardinal ayant demandé permission de se retirer, au temps qu'il avoit remis par ses soins les affaires du roy en meilleur estat qu'elles ayent esté de long temps [...] ».**

Texte mazariniste daté au classement de janvier 1652, mais en réalité du mois d'août. C'est le même projet que celui titré « Le veritable estat où le cardinal Mazarin a laissé les affaires en partant de la Cour au mois d'aoust 1652 » (*cf. supra*).

Explicit : « [...] ce qui lui a acquis l'affection et l'estime de tous les bons François ».

MD France, vol. 881, fol. 194-196

- **« Projet d'ordonnance contre M. de L. »**

Brouillon de déclaration royale non identifiée ou inédite de 1650, enjoignant à la duchesse de Longueville de quitter la ville de Dieppe.

Incipit : « De par le roy. Sa Majesté ayant esté avertye que la duchesse de Longueville ne s'est pas contentée de venir clandestinement en ceste province contre les ordres expres que Sa Majesté luy avoit fait porter de ne sortir point de Paris [...] ».

Explicit : « [...] par saisye de leurs biens et rasement de leurs maisons nonobstant toutes oppositions faictes ou à faire. Donné à Rouen le ».

MD France, vol. 869, fol. 345-346

- **« Projet de declaration sur le sujet des assemblées de Messieurs du Parlement »**

Texte du chancelier Séguier en 1649. Ce projet interdit aux cours de s'assembler sans permission pour débattre d'édits auparavant vérifiés en présence du roi.

Incipit : « Louis &c. Lorsque les roys nos predecesseurs ont permis par nos ordonnances aux cours souveraines de nous faire des remontrances sur nos edits, leur intention n'a jamais esté [...] ».

Explicit : « [...] ny deliberer sur les edits verifiés en notre presence sans notre permission expresse, à peine de desobeissance, de nulité, & de tout ce qu'ils pourroient faire en pareille occsion ».

Ce texte est accompagné dans les papiers du cardinal de plusieurs autres du chancelier, dont des « Reflexions de Monseigneur contre les entreprises du Parlement sur le Conseil du roy » et un « Memoire de Monseigneur le chancelier Séguier pour corriger les deffauts de Messieurs du Parlement ».

MD France, vol. 867, fol. 373-374

- **« Projet de relation du voyage du roy pour estre envoyée à M. le premier president de Tholouse et aux gouverneurs et premiers présidens des autres parlements du royaume »**

Cf. supra Imprimés, copies d'imprimés, brouillons, mazarinades manuscrites : « Project de la response qui doibt estre faite aux deputez du parlement de Bourdeaux et de la Ville ».

- **« Reflexions des Normands sur le voyage de Leurs Majestez dans leur province. 1650 »**

Pièce très certainement à considérer comme un projet de mazarinade, rédigée après le passage du roi en Normandie (fév. 1650). Quelques corrections minimales.

L'origine de cette pièce est indéterminée, mais on sait par ailleurs que Mazarin voulut tirer parti du succès du voyage du roi pour faire imprimer un *Extraordinaire* de la *Gazette* (« La marche du roy dans la Normandie : avec l'entrée de Sa Majesté en la ville de Roüen », 1650, n° 22, p. 197-208, [2411] ; H. CARRIER, *Les Mazarinades*, t. 1, p. 163).

Le cœur du propos est une réflexion sur la monarchie. On note plusieurs références aux troubles récents, au cardinal Mazarin et, tout au long de la pièce, une métaphore filée du Roi-Soleil.

Sur ce dernier point, ce texte est à verser au dossier de la genèse de la symbolique solaire durant la minorité du roi (voir à ce propos H. ZIEGLER, « Mazarin et l'image du roi sous la Fronde », *Mazarin. Les Lettres et les arts*, Saint-Rémy-en-l'Eau, Hayot, 2006, p. 237-248, en particulier p. 240-242 et, pour une vision plus globale A. JOLY, « Le Roi-Soleil, histoire d'une image », *Revue de l'histoire de Versailles et de Seine-et-Oise*, n° 4, oct.-déc. 1936, p. 213-235). La date de rédaction de cette pièce (1650) en fait un témoignage particulièrement intéressant puisque, selon Hendrik Ziegler, l'année 1649 marque une étape importante dans le processus d'association entre l'image solaire et la figure du roi (art. cité, p. 241 et 244). Cette image n'est cependant pas rare et se retrouve aussi, dans une moindre mesure, dans beaucoup d'autres textes de ce temps, en particulier dans d'autres projets conservés dans les papiers du cardinal.

Incipit : « Comme les mouvemens du cœur qui naissent à l'improviste, offusquent la consultation, la joye publique qui a paru à l'entrée de Leurs Majestés en cette province a éclaté avec confusion [...] ».

Explicit : « [...] en la possession du même bonheur. Puis, Dieu améliorant tousjours leur condition, leur échangera la couronne caducque & temporelle à celle de gloire & d'immortalité ».

MD France, vol. 869, fol. 350-358

- « **Réflexions sur un papier volant envoyé à Paris par Messieurs de Stenay** »

Projet de mazarinade rédigé par H. de Lionne en 1650 (mention marginale en marge du premier folio : « par Mr Hugues de Lionne, secrétaire des commandements de la reine »). C'est une réponse à l'*Article principal du traité que Madame de Longueville et Monsieur de Turenne ont fait avec Sa Majesté Catholique* [400] (H. CARRIER, *Les Mazarinades*, t. 1, p. 191-192, n. 618). « Messieurs de Stenay » désigne l'équipe de presse qu'a réunie autour d'elle, à Stenay (S.-E. de Sedan, Meuse), la duchesse de Longueville en 1650.

Incipit : « Il ne se peut pas voir un plus beau début. Il s'agit d'un traité entre le roy d'Espagne et Madame de Longueville et le mareschal de Turenne [...] ».

Explicit : « [...] et en fin qu'on eut auparavant mis la France à feu et à sang, le roy en chemise, et qu'on n'eut tout à fait aneanti l'autorité royale de la conservation de laquelle dependent la seurté, le repos et la felicité de la nation ».

MD France, vol. 870, fol. 197-204

- « **Response à l'Advis sur l'Estat** »

Ce projet de libelle de 1652 répond aux *Raisons d'Estat contre le ministere estranger* [2962] (H. CARRIER, *Les Mazarinades*, t. 1, p. 191-192, n. 618 et Mazarine, ms. 4677, A. E. 244) et a donc pour sujet la pérégrinité du cardinal.

Incipit : « J'ay receu l'advis que vous m'avez envoyé sur le gouvernement de l'Estat : et comme je l'attedoy depuis quelque temps je l'au receû aveque grande joye et leû avec avidité [...] ».

Explicit : « [...] puisque de tout temps les plus sages princes et les plus florissants Estats de la terre se sont servis et se servent encor utilement du ministere des Italiens et estrangers, on a grand tort de nous faire peur icy de leur gouvernement ».

Les *Raisons d'Etat* ont eu un grand succès, et furent jugées bonnes en leur temps par beaucoup, dont Naudé dans le *Mascurat* (*Les Mazarinades*, t. 1, p. 448, n. 307, t. 2, p. 260, n. 83, 261, 267). Cette pièce fut contrefaite sous les titres *Advis sur l'Estat touchant les affaires presentes et le gouvernement estranger* [547] et *Advis sur l'Estat* [548]. Ces publications ont, semble-t-il, beaucoup agité le parti mazarin puisqu'on ne conserve pas moins de trois projets de réponse inédits à ce pamphlet. Les deux autres se trouvent à la Bibliothèque nationale (15^{ème} vol. des mél. Colbert : « Response à l'Advis sur l'Estat », fol. 323-340v et « Examen du traitté qui court à Paris intitulé *Advis sur l'Estat* », fol. 344-356r).

MD France, vol. 883, fol. 281-298

- « Si c'estoit une chose nouvelle dans le monde que la vertu extraordinaire attirast l'envie et la calomnie, la cardinal Mazarin pourroit trouver estrange de voir la sienne sujette à l'une et à l'autre [...] »

Projet de pamphlet. Rares corrections. Daté au classement d'août 1650.

L'argumentation réfute un à un les griefs qui ont été faits à Mazarin : il est étranger, s'est emparé du pouvoir, retarde la paix, désorganise les finances, il est violent, lent à l'expédition des affaires, isolé, indisponible. Trahissant l'impartialité qu'il avait professé au départ lorsqu'il s'était proposé de défendre la vérité, non le ministre, l'auteur termine sur le pieux tableau d'un saint cardinal, oublieux des offenses, endurant silencieusement, à l'image du Rédempteur, l'opprobre pour le repos de la couronne, ne permettant que l'on réponde aux calomnies que par une charité qui ne peut souffrir que la vérité soit cachée aux simples et aux gens de bien *etc.*

Explicit : « [...] et pour donner lieu aux simples de la connoistre et de ne se laisser pas davantage abuser ».

MD France, vol. 861, fol. 288-296

Évocations de projets de mazarinades

- [Charpy de Sainte-Croix, Louis], [Réponse]

Projet de pamphlet mentionné par son auteur dans une lettre à Ondedei (lettre du 13 avril 1652, MD France, vol. 882, fol. 204v-205r) : « Vous conessez un homme qui en 48 fit une response, par votre ordre et celuy de Monsieur le Cardinal, dont on se prevalut pas comme on devoit ». H. Carrier croit identifier Charpy de Sainte-Croix, avocat lyonnais et pense que cette « réponse » à une pièce indéterminée ne fut pas imprimée (H. CARRIER, *Les Mazarinades*, t. 1, p. 155).

—, [Réponse au pamphlet *Les Veritables maximes du gouvernement de la France ...*], [3969]

Projet de pamphlet mentionné par son auteur dans la même lettre que ci-dessus. L'auteur dénonce une pièce « qui est l'abrégé de tout ce qu'on peut dire contre l'autorité royale et S. E. », qui tend « à disposer les espritz à une republicque et à faire du roy un doge de Venise ». Il constate qu'« il y a peu de gens dans vostre cour qui ayent ou la capacité ou le loisir necessaire pour respondre à ce

pernicieux ouvrage ». Il ajoute enfin : « La réponse est presque faite et je puis dire qu'il n'y a personne en France qui soit assez fort pour la détruire » (MD France, vol. 882, fol. 204v-205r ; H. CARRIER, *Les Mazarinades*, t. 1, p. 154-155 et Mazarine, ms. 4677, A. E. 226v, 228).

Il y a, à la Bibliothèque nationale, une réponse manuscrite aux *Veritables maximes*, dédiée à S. A. R., titrée « Response au libelle intitulé *Les Veritables maximes de cet Estat* » et corrigée d'une seconde main (15^{ème} vol. des mélanges de Colbert, fol. 258-273). S'agit-il du projet de Charpy de Sainte-Croix ? La dénonciation d'attaques contre la puissance royale visant à la réduire « au moins à l'égal de celle du duc de Venise qui n'est considéré que comme le premier sénateur ou le premier ministre de cette république » (fol. 272r) rappelle sa sémantique mais ne suffit sans doute pas à lui attribuer avec certitude le pamphlet.

- **Fouquet, abbé Basile ~, [Lettre d'un mazarin à un de ses amis]**

C'est sous cette dénomination qu'en 1651 le cardinal accuse réception de la copie d'un texte envoyé par l'abbé Basile Fouquet : « J'ai reçu au mesme temps deux de vos lettres. L'une du 29^e du passé, et l'autre du 18^e du courant avec la copie d'une autre qu'un mazarin écrivoit à un de ses amys » (lettre du 29 août 1651 ; MD France, vol. 268, fol. 197v). Les termes employés par le cardinal permettent raisonnablement de suspecter dans ce texte un projet de pamphlet.

H. Carrier y a vu le projet de la *Lettre d'un gentil-homme frondeur à un sien amy à Paris, sur le retour du cardinal Mazarin*, [1877] (*Les Mazarinades*, t. 1, p. 185, n. 580). Dans la première partie de l'inventaire, on trouvera sous ce titre les raisons qui permettent de douter de cette hypothèse. Des arguments semblables et en particulier des considérations chronologiques empêchent d'associer cette « lettre d'un mazarin » aux pamphlets [1874], [1854], à la *Lettre d'un parisien à un sien amy son compatriot* [sans réf.], ou à toute autre publication de titre similaire. Il est donc très probable que cette lettre dut rester manuscrite.

- **Naudé, Gabriel, [Deux livres pour la défense de Mazarin]**

Naudé indique dans une lettre au cardinal (23 déc. 1651) qu'il a composé « deux livres pour sa défense », mais qu'il n'a pas pu les faire imprimer [*i. e.* en raison des difficultés à trouver un imprimeur parisien acceptant des pièces du parti mazarin] (MD France, vol. 877, fol. 486r). Voir aussi H. CARRIER, *Les Mazarinades*, t. 1, p. 191-192, n. 618).

—, [*Elogia* du cardinal Mazarin]

Deux lettres de Naudé à Mazarin, conservées dans les papiers du cardinal, font état du projet (jamais imprimé et finalement perdu) de Naudé d'un « recueil de tous les eloges, des epistres [dédicatoires] et autres semblables pièces faictes en divers temps et par diverses personnes en l'honneur de V. E. » (lettre du 2 septembre 1651, MD France, vol. 877, fol. 373r). Fin avril 1652, Naudé annonce à Mazarin qu'il réunit la matière de cette publication, dont il le laissera régler les détails (lettre du 2 septembre 1651, MD France, vol. 882, fol. 182v). Selon H. Carrier, l'entreprise avait pour but de toucher le public savant (Mazarine, ms. 4677, A. E. 132).

En 1666, les *Éloges du cardinal Mazarin* publiés sous la direction de Gilles Ménage et la responsabilité de Colbert concrétisent en quelque sorte ce projet (lire à ce propos l'article d'H. Carrier « L'hommage posthume des Lettres à un grand ministre : les *Éloges du cardinal Mazarin* de 1666 », *Mazarin. Les Lettres et les arts*, p. 339-345). On ignore si Colbert et son entourage avaient ou non eu connaissance du projet de Naudé.

• Pure, abbé Michel de ~, [Caprice]

Mentionné par Bluet dans une lettre à Mazarin (29 octobre 1652) : « J'envoie à Vostre Eminence [...] et deux petites bagatelles qui la divertiront un petit moment dedans le chemin. Le *Caprice* est de l'abbé de Pures » (MD France, vol. 885, fol. 303v). Le contenu de ce *caprice* étant inconnu, rien ne prouve qu'il s'agit d'un projet de mazarinade. Voir aussi H. CARRIER, *Les Mazarinades*, t. 1, p. 184.

—, [Építaphe de Paul Mancini]

Sonnet latin répondant aux építaphes injurieuses des frondeurs ayant circulé à la mort de Mancini. Ces vers sont mentionnés dans une lettre de Bluet à Ondedei (22 juillet 1652) : « Je vous envoie un sonnet sur la mort de Mr de Mancini qui a esté faict par l'abbé de Pure » (MD France, vol. 883, fol. 202v.) et dans une lettre de Jacques Gaudin à un correspondant indéterminé à la Cour (27 juillet) : « L'abbé de Pure a faict un epitaphe latin fort beau pour Mr Mancini. Je le vais faire imprimer et vous l'enverray lundy » (MD France, vol. 883, fol. 220r). Voir aussi H. CARRIER, *Les Mazarinades*, t. 1, p. 184, n. 573.

—, [Lettre aux curés]

Mentionnée dans une lettre de Bluet à Ondedei (9 août 1652) : « [...] il a dressé le modele d'une lettre qu'il croit debvoir estre escripte aux curés. Je vous l'envoie » (MD France, vol. 884, fol. 34r). Voir aussi H. CARRIER, *Les Mazarinades*, t. 1, p. 184, n. 574.

—, [Vers]

Mentionnés dans une lettre de Bluet à Mazarin (13 décembre 1652) : « J'envoie à Vostre Eminence des vers qu'a fait pour elle Mr l'abbé de Pure » (MD France, vol. 886, fol. 218v). Voir aussi H. CARRIER, *Les Mazarinades*, t. 1, p. 184, n. 576. Comme le note H. Carrier à propos de l'ambiguïté de la préposition pour (*ibid.*), il est impossible de savoir s'il s'agit de vers pour la défense ou pour la distraction du cardinal. Dans un cas ils sont assimilables à un projet de mazarinade, dans l'autre non.

• Silhon, Jean de ~, [Discours]

Dans une lettre du début septembre 1651, Jean de Silhon rappelle non sans amertume au cardinal qu'il a négligé un projet de libelle qu'il lui avait soumis au début de l'année : « V. E. se souviendra qu'après son retour de Champagne [fin déc. 1650], je luy parlay d'un discours que j'avois préparé sur ce qui se passoit alors, qui ne luy auroit pas peut estre esté inutile si elle eût deigné le voir » (MD France, vol. 876, fol. 352v et H. CARRIER, *Les Mazarinades*, t. 1, p. 155).

—, [Mazarinades latines]

Dans sa lettre du 30 septembre 1651 à Mazarin, Jean de Silhon annonce au cardinal l'envoi de plusieurs pièces latines : « Je fais mettre au net quelques compositions latines que j'ay faites depuis la retraite de V. E., que je luy enverrai par le premier ordinaire. Elles sont des affaires du temps et des evenemens de la Cour & par consequent des sujets que V. E. ne sera point faschée de voir ». (MD France, vol. 877, fol. 46r). Sur la foi de ces propos, on pourrait s'attendre à trouver ces pamphlets dans les papiers du ministre, il n'en est rien.